



# **PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE 30 septembre 2024**

Avant de commencer le conseil d'agglomération, je voudrais qu'on ait une pensée pour Monsieur Maurice Soulier qui nous a quittés cette semaine. Maurice Soulier était de la FNACA, du comité cantonal de Bagnols-sur-Cèze, que vous avez dû voir souvent sur vos communes à l'occasion du 19 mars, quand la Fnaca était présente pour commémorer. Il était généreux, plein d'humanité, et a beaucoup œuvré dans le travail de mémoire avec les plus jeunes, mais aussi avec toute la population. Et il a beaucoup combattu au quotidien, pendant la guerre d'Algérie bien sûr parce qu'il a été appelé, mais aussi après, pour ce fameux devoir de mémoire qu'on essaye tous de véhiculer pour que les choses qui ont été vécues à cette époque ne soient plus possibles. Maurice Soulier a été emporté par la maladie mercredi dernier. Ses obsèques étaient ce matin. Il y avait beaucoup de monde pour ce dernier hommage. Beaucoup d'élus étaient présents. Et je voulais qu'on commence ce conseil communautaire en lui rendant hommage par une minute de silence. Je vous remercie.

[Minute de silence]

J'adresse à sa famille, ses proches, ses amis, je pense évidemment à Espérance son épouse, nos sincères condoléances.

Question n°1

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller communautaire**

1°) Note synthétique de présentation :

À la suite de la démission de Monsieur Gérôme BOUVIER, commune de Pont-Saint-Espirit, il est nécessaire de procéder au remplacement de son siège laissé vacant au sein du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de Monsieur Stéphane OUSTRIC.

**Jean Christian REY** : La première question à l'ordre du jour. Il s'agit de la démission de Gérôme BOUVIER à Pont-Saint-Espirit et son remplacement au sein du conseil d'agglomération par Stéphane OUSTRIC. On prend simplement acte que vous êtes le bienvenu. Vous voulez dire un mot ? Non, OK.. Bienvenue dans vos travaux, en tout cas.

On passe à la deuxième question.

Question n°2

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Élection du 1<sup>er</sup> vice-Président**

1°) Note synthétique de présentation :

À la suite de l'élection municipale partielle de la commune de Pont-Saint-Espirit le 28 avril 2024, l'assemblée doit procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président.

**ÉLECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT**

DÉCLARATION DE CANDIDATURES :

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin.

**Jean Christian REY :** À la suite de l'élection municipale partielle de la commune de Pont-Saint-Espirit le 28 avril 2024, l'assemblée doit procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président.

Nous proposons Valère SEGAL comme 1<sup>er</sup> Vice-président. Jusqu'à présent la maire de Pont-Saint-Espirit occupait ce poste. On propose que cela ne change pas, que ce soit le maire de Pont-Saint-Espirit qui le fasse. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur LE PARGNEUX est également candidat. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LE PARGNEUX, puis Monsieur SEGAL.

**Emmanuel LE PARGNEUX :** Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai pris connaissance de la proposition de l'agglomération de proposer Monsieur SEGAL à ce poste. Je ne voudrais pas étaler les problématiques de Pont-Saint-Espirit, ce n'est pas le lieu. Toutefois, je me permets de signifier que je vois vraiment d'un assez mauvais œil pour cette assemblée l'élection de Monsieur SEGAL qui a annoncé à la presse être en mesure de couper le micro de ses opposants au conseil municipal. Tout simplement, je ne voudrais pas que cette agglomération subisse le même sort et ait au sein de son exécutif, ce mode de gouvernance. J'ajoute encore que Monsieur SEGAL a tendance à renoncer d'un coup de crayon à certains projets, comme vous avez pu le voir dans les actualités de la commune de Pont-Saint-Espirit. Au vu des nombreux projets en cours sur les sujets des mobilités – puisque c'est le poste dont il est ici question –, je pense qu'il faut davantage d'esprit de construction et ne pas risquer que ces projets soient balayés d'un revers de main. Donc, je me porte candidat pour que soit représentée la commune de Pont-Saint-Espirit au sein de l'exécutif de cette agglomération, tout en considérant les besoins collectifs et les besoins des communes, et enfin pour que Monsieur SEGAL puisse consacrer son temps à ce à quoi il a été élu, puisqu'il a été élu au sein de la commune de Pont-Saint-Espirit, pour améliorer l'offre de santé sur notre territoire. Merci beaucoup.

**Jean Christian REY :** Merci, Monsieur SEGAL ?

**Valère SEGAL :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public. Il y a quelques mois, je n'aurais pu imaginer me retrouver devant cette assemblée. Je mesure le chemin parcouru depuis fin février, où mon équipe et moi-même, nous nous sommes lancés dans la campagne des municipales de Pont-Saint-Espirit. Je tiens à rendre hommage à ce collectif qui n'a compté ni son temps ni sa peine afin de convaincre et finalement de remporter cette élection au 1<sup>er</sup> tour (n'en déplaise à Monsieur LE PARGNEUX). Je veux aussi rendre hommage à Gêrôme BOUVIER et lui

souhaiter le meilleur. Je me souviens combien la tâche était ardue. L'ambiance, le vote contestataire, tout cela n'était pas en notre faveur, et pourtant, nous l'avons emporté. Il faut y voir une attente forte de nos concitoyens et une adhésion non plus fondée sur des doctrines ou une quelconque appartenance politique, mais bien sûr, sur une recherche permanente de l'amélioration simple et efficace de la vie quotidienne. Je suis ici ce soir pour représenter la ville de Pont-Saint-Esprit et ses habitants, mais aussi ceux des 43 autres communes qui comptent sur moi, qui comptent sur vous. Vous l'aurez compris, je suis très attaché comme vous à ce coin du Gard Rhodanien qui coule dans mes veines, comme le Rhône à Pont-Saint-Esprit et la Cèze à Bagnols-sur-Cèze. Ce fleuve et cette rivière sont des symboles forts du lien qui unit nos 44 communes et leurs habitants dans une même reconnaissance : l'appartenance à ce territoire que nous aimons. Vous allez élire le 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien. Je serai humblement honoré de l'immense confiance que vous me feriez en m'accordant votre vote.

Monsieur Le président, et vous tous, mes chers collègues, je puis vous affirmer que toutes les actions que je pourrais mener avec votre appui et votre concours seront accomplies avec rigueur et enthousiasme. Notre territoire a besoin plus que jamais de calme, de stabilité, de convergence. Sa réussite dépend de notre capacité à nous unir, sans pour autant renier nos valeurs. Nous devons garder à l'esprit que nous sommes ici par et pour nos concitoyens. Ils sont en droit d'attendre que nous soyons à la hauteur dans leurs espérances. Je l'ai dit pendant la campagne électorale, notre équipe est bâtie autour de femmes et d'hommes d'horizons et de sensibilités politiques différents. Je ne suis pas moi-même un spécialiste des questions politiques partisans, et pour tout vous dire, cela ne me passionne pas. Cependant, en tant qu'élue communautaire, j'apporterai ma vision et celle de mon équipe avec bienveillance, compréhension, mais ne doutez pas que nous ferons aussi montre d'une grande force de conviction. Il reste moins de deux ans avant la prochaine échéance municipale. Nous venons avec mon équipe de prendre le train en marche. Beaucoup de projets sont déjà avancés au sein de cette agglomération et nous les accompagnerons au mieux.

« Vice-président Mobilité » : la définition de la mobilité réside dans la capacité de chacune et de chacun à se déplacer librement, mais pas seulement. Les mobilités doivent être un vecteur de progrès, d'égalité et d'espoir. Les efforts dans ce domaine qui ont été consentis par cette assemblée démontrent que la prise en compte de ces enjeux majeurs est déjà effective. J'œuvrerai avec détermination pour donner à chacun l'opportunité de saisir sa chance. Personne ne doit être oublié. Nos hameaux, nos villages, nos villes doivent être au cœur de ce développement qui permet et permettra de relier nos concitoyens avec des transports adaptés et sûrs, des circulations douces concertées, l'amélioration des réseaux numériques et solidaires, l'accès facilité aux soins médicaux.

Vous connaissez peut-être mon implication de longue date sur les sujets de santé qui touchent de plein fouet non seulement notre territoire, mais le pays tout entier. Pour parvenir à la mobilité comme nous le voulons, il nous faut aussi des médecins, des infirmières, ainsi que toutes les professions de santé qui sont les rouages essentiels. La tâche est immense, les espoirs nombreux. Je dois, nous devons réussir pour permettre à nos enfants de vivre ici chez eux, à nos aînés de vieillir tranquillement dans de bonnes conditions, à nos actifs de ne pas craindre les lendemains, et à tous de pouvoir faire les choix qui détermineront un avenir pérenne au sein de notre communauté.

Je vous remercie, mes chers collègues, de m'avoir écouté.

**Jean Christian REY** : Merci. Nous allons procéder au vote. Le type de scrutin, qui est un scrutin indirect, puisque c'est le type de scrutin des EPCI, la population vote pour des équipes municipales et ensuite, on se réunit pour voter sur les exécutifs, mais effectivement, en amont les maires des communes sur lesquels on s'appuie pour savoir qui ils souhaitent envoyer pour représenter la commune, mais aussi pour représenter, comme vous l'avez dit d'ailleurs, l'ensemble du territoire. Pour éviter que ce soit la confusion aux isolements, je vous propose de vous déplacer à l'isoloir pour plier vos enveloppes, et ensuite, vous revenez à votre place et l'urne tournera. Vous n'aurez plus qu'à mettre directement l'enveloppe dans l'urne pour éviter les déplacements et les files d'attente. Je propose de commencer par rangée. Vous allez dans l'isoloir plier votre bulletin, le mettre dans l'enveloppe, si ce n'est pas déjà fait, devant vous, et ensuite, l'urne tournera. Pendant que vous vous levez pour aller plier votre bulletin, j'ai besoin de savoir si quelqu'un est né après 1993. Il n'y en a qu'un ? Monsieur LE PARGNEUX, vous êtes déjà cumulard, vous êtes candidat et vous viendrez pour être dans les manipulations d'assesseur pour les opérations électorales. Est-ce que quelqu'un est né avant 1943 ? Personne ? Je tairai donc la date de naissance de la personne la plus âgée que je vais appeler (mais vous pouvez chaque année lui souhaiter son anniversaire comme un beau cadeau de Noël, puisqu'elle est née le 25 décembre. Monique GRAZIANO-BAYLE), qui va venir pour parfaire aux opérations électorales. Ceux qui ont des procurations, vous votez deux fois. Si vous voulez rester assis pour plier l'enveloppe, il n'y a pas de souci. Sinon, il y a l'isoloir. Monsieur LE PARGNEUX, Madame GRAZIANO-BAYLE, vous pouvez venir prendre votre clé. L'urne est bien vide ? Je rappelle le nom des deux candidats : Valère SEGAL, Emmanuel LE PARGNEUX.

[Le vote a lieu]

Je demande à Monsieur LE PARGNEUX de nous rejoindre pour le dépouillement.

[Dépouillement]

... SEGAL... LE PARGNEUX... LE PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL...  
 SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... LE  
 PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... INVALIDE (NUL) ... SEGAL... SEGAL... NUL...  
 SEGAL... SEGAL... BLANC... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... BLANC...  
 SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... BLANC... LE PARGNEUX... LE  
 PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... SEGAL... SEGAL...  
 SEGAL... SEGAL... SEGAL... BLANC... BLANC... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL...  
 SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... SEGAL... LE PARGNEUX... SEGAL... SEGAL... SEGAL...  
 SEGAL... LE PARGNEUX...

Le dépouillement est clos.

Nombre de votants : 71.

Blancs : 5.

Nuls : 2.

Suffrages exprimés : 64.

Majorité absolue : 32.

Ont obtenu :

LE PARGNEUX Emmanuel : 12.

SEGAL Valère : 52.

Valère SEGAL est donc élu premier Vice-président de l'Agglomération. Félicitations Monsieur SEGAL.

Si vous voulez venir vous installer... merci à toutes et à tous. Merci aux assesseurs.

Nous passons à la question suivante.

Question n°3

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 juin 2024**

**Jean Christian REY** : Approbation du PV du conseil communautaire du 24 juin 2024, Y a-t-il des questions ou remarques ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote, Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le PV est adopté.**

Question suivante.

Question n°4

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : désignation d'un représentant de l'EPCI au Comité social territorial et à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.**

1/Note synthétique de présentation :

La délibération du conseil communautaire n° 84/2022 du 11 avril 2022 crée au sein de l'Agglomération un Comité social territorial et une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

À la suite de la démission de Madame Martine LAMBOURG le 3 juillet 2024, élue de Pont-Saint-Esprit, il est nécessaire de désigner un membre titulaire au Comité social territorial :

- Madame Maria-Christina TEVAR en remplacement de Madame Martine LAMBOURG (Pont-Saint-Esprit)

**Jean Christian REY** : Il s'agit de la désignation de nos représentants de l'EPCI au Comité social territorial et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions du travail. C'est la démission de Martine LAMBOURG qui était élue à Pont-Saint-Esprit, et on propose de la remplacer par Maria-Christina TEVAR.

Y a-t-il des remarques ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante... pardon ? Ah, deux abstentions. Monsieur LE PARGNEUX et Madame BORDES.



Question n°5

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Nomination des membres titulaire et suppléant au sein du comité territorial pour l'emploi – Nord Est.**

1°) Note synthétique de présentation :

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué des comités territoriaux pour l'emploi, dont la mission est de piloter, à l'échelle locale, les décisions prises par le Comité national pour l'emploi, créé par la même loi. Le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 précise les missions, la composition et le fonctionnement de ces comités.

La loi pour le plein emploi est surtout connue pour avoir créé le Service public de la petite enfance (SPPE), confié aux communes. Mais elle concerne les collectivités sur un autre point : la création des comités territoriaux pour l'emploi.

À l'article 4 de la loi, consacré au « réseau pour l'emploi », qui est constitué de l'État, de France Travail, des collectivités et du réseau des missions locales, il est institué, d'une part, un « comité national pour l'emploi », et, d'autre part, des comités territoriaux.

Le premier a notamment pour mission de définir les orientations stratégiques nationales de la politique de l'emploi, d'évaluer les moyens alloués à la réalisation de ces orientations, et de définir un socle commun de services au bénéfice des personnes et des employeurs. Il comprend des représentants des collectivités territoriales.

Les comités territoriaux sont constitués à l'échelle régionale, départementale et locale, dans les limites géographiques arrêtées par le représentant de l'État dans le département en fonction des caractéristiques de chaque territoire. Ces comités ont pour mission de piloter, coordonner et adapter la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le comité national.

La création de ces comités locaux vise à apporter un nouveau cadre de gouvernance, en matière d'emploi et d'insertion, à chaque échelon territorial d'une part et veiller, au travers de ces structures, à installer, à tous les échelons territoriaux, un co-pilotage État et collectivités territoriales tout en assurant une association plus large des collectivités territoriales et des nouveaux acteurs membres du réseau pour l'emploi.

Les comités territoriaux sont co-présidés par le préfet et un ou plusieurs élus locaux. Chaque comité comprend des représentants de l'État, de la région et du département, ainsi qu'un représentant de chaque intercommunalité du territoire concerné.

Il convient que le conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant pour participer au comité territorial pour l'emploi – Nord Est.

**Jean Christian REY :** Nomination des membres titulaires et suppléants au sein du comité territorial pour l'emploi Nord Est. C'est ce qui a modifié la création des comités locaux qui visent à porter un nouveau cadre de gouvernance dans le cadre des missions locales ; les comités territoriaux sont co-présidés maintenant par le préfet et un ou plusieurs élus locaux. Chaque comité comprend des représentants de l'État, de la Région, du Département, ainsi que l'intercommunalité. Notre territoire n'a pas changé. C'est exactement celui de la mission locale jeune, qui reprend le territoire du comité territorial pour l'emploi Nord Est. On propose de mettre celles et ceux qui siègent à la mission locale à ce comité, à savoir Sylvie BARRIEU-VIGNAL et Sébastien BAYART, en qualité de titulaires, tous les deux.

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024  
Reçu en préfecture le 02/12/2024  
Publié le 06/12/2024  
ID : 030-200034692-20241125-DEL156\_2024-DE



Question n°6

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Présentation du rapport d'activité 2023**

1°) Note synthétique de présentation :

Le règlement intérieur du conseil communautaire indique que, chaque année, le Président adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération pour l'année précédente. Les Maires donnent communication de ce rapport à leur conseil municipal.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Question présentée à la commission des Moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Je ne doute pas que vous ayez lu avec attention le rapport d'activité 2023. Je vais essayer de vous le résumer relativement rapidement, puisque vous l'avez eu, et vous pourrez poser des questions si certaines choses ne sont pas claires.

On commence par le conservatoire de musique intercommunal. Il y avait 769 élèves, plus la classe Cham. Il y a eu plus de 40 manifestations partout sur le territoire. Il y a ensuite tout le travail en partenariat avec le contrat local de santé, pour essayer de mobiliser les acteurs de santé pour lutter contre les déserts médicaux, dont on a parlé tout à l'heure dans la présentation, Monsieur SEGAL, et sur lequel vous travaillez avec Madame Michèle FOND-THURIAL maintenant. Les 4 760 trois habitants en politique de la ville, qui ont permis d'apporter un financement de 770 000 euros sur une soixantaine de projets. « L'agglomération mobile » a reçu 1 770 personnes, 2 645 dossiers traités et 460 permanences. Je voulais évoquer, bien sûr, les 90 000 € qu'on mobilise pour les 23 places de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le réseau RESAVI a accueilli 27 personnes, 19 femmes victimes de violences conjugales. Les deux appartements qu'on met à disposition sur le territoire pour les accueillir ont été occupés à 93 %. On a aidé également le fonctionnement de la Maison de la justice et du droit, la Maison des alternatives solidaires, et Riposte (qui travaille pour RESAVI). 3 154 familles, 601 798 heures d'accueil des enfants dans les centres aérés, accueils de loisirs sans hébergement. La nouveauté de ces ALSH est qu'on peut aussi payer par la régie centrale. En 2023 toujours, on a accueilli 785 personnes dans les deux RAM du territoire. 8,8 millions d'euros sont consacrés aux multi-accueils et qui accueillent plus de 1 000 familles dans 13 crèches du territoire.

Concernant les finances, la nouveauté en 2023 a été le passage de la M57 pour des budgets cumulés de 130 millions d'euros, avec un budget principal et neuf budgets annexes. 1 017 factures ont été émises, 405 bons de commande. La régie centrale s'est concentrée en un seul lieu, une seule régie (il en reste encore une paire, mais on essaye d'en avoir plus qu'une seule). L'informatique a géré le parc existant, ainsi que les logiciels nouveaux.

L'environnement, on a eu 30 % de baisse de volume et de poids des ordures ménagères, 40 % de hausse du jaune des encombrants, 1 % de moins de papier et 2 % de plus de verre. Dans l'eau et l'assainissement, les travaux et études ont mobilisé plus de 15 millions d'euros pour les 1 000 km de réseau, les 70 châteaux d'eau et autres stations d'épuration. Nous avons travaillé sur les contrats d'objectifs territoriaux, dans lesquels on a l'économie circulaire ou notre PCAET. La première phase était de renseigner le référentiel pour savoir ce qu'on fait et pour voir quelles sont nos marges de manœuvre, ainsi que le guichet unique Rénov' Occitanie, qui a accueilli 308 actes, des gens qui, après s'être renseignés, ont passé à des projets de rénovation énergétique chez eux.

Les risques majeurs ont été mobilisés pour permettre aux communes de faire des appels à la population en cas de problématiques, de risques liés aux incendies, aux inondations, à toute une série de risques qui existent sur notre territoire. Et il y a eu un appel à projets sur le photovoltaïque. Dans le cadre des moyens généraux, la cuisine centrale a produit 260 000 repas. Il y a eu 972 demandes d'interventions dans les différents bâtiments pour réparer. Il y a eu 8 conseils d'agglomération, 50 arrêtés et 89 décisions, et il y a 17 mètres linéaires d'accueil pour les archives. Nous avons mobilisé 770 000 € de fonds de concours. Une cinquantaine d'opérations ont permis de travailler sur la relance de la transition énergétique, 41 dossiers sur le contrat de territoire Occitanie, avec laquelle on a pu mobiliser 3,2 millions d'euros. Le GAL s'est mobilisé en 2023, même si c'est en 2024 qu'on aura les premiers chiffres. Nous avons fait des études foncières, les ventes foncières, beaucoup de travail sur les zones d'artificialisation nette, beaucoup de travail sur le foncier pour savoir où on peut bâtir des zones d'activité et où on ne peut pas. Il y a eu beaucoup d'aides d'animation via l'Office des entreprises qui a financé Initiatives Gard (37 000 €), le POP (16 500 € avec le collectif pas que le POP, Grisbi (5 000 €), et 1 600 € pour le Prix de la TPE avec la CCI. Nous avons eu 131 réservations de coworking toute l'année. Nous avons travaillé sur les afterworks avec les entreprises, des petits-déjeuners économiques, des réunions d'information, le marketing territorial qui vient d'aboutir en 2024 sur tout un travail autour de notre capacité à aller chercher des ressources humaines. 27 communes ont bénéficié de chantiers d'utilité sociale, qui étaient composés de cinq équipes de huit à neuf personnes. Les clauses d'insertion ont permis à de nombreux jeunes de pouvoir travailler sur des chantiers, sur les PEM de Pont-Saint-Esprit et Bagnols-sur-Cèze, sur la pyramide, sur tous les travaux qui ont pu être faits. 1 374 jeunes ont été suivis dans le cadre de la Mission locale jeunes.

Le comité de pilotage Irrigation s'est réuni en 2023, tout le monde a souhaité que l'agglomération le préside pour pouvoir apporter de l'eau dans les terres agricoles (on y reviendra en 2024 ; en 2023, c'était la préparation). 3 666 élèves ont été transportés quotidiennement, pour un coût par an et par élève de 1 320 € sur les 32 lignes de l'agglomération, avec les deux aires de covoiturage, les trois PEM (les deux PEM sont opérationnels, celui de Laudun l'Ardoise va commencer, il a fallu dégager des études). Il y a eu 400 000 € sur le fonds mobilité, sur le vélo et les mobilités douces. les navettes de Pont-Saint-Esprit et Bagnols-sur-Cèze ont transporté 18 400 voyageurs.

Dans le cadre de l'urbanisme, on a beaucoup travaillé avec les communes sur leur révision des plans locaux d'urbanisme. On a travaillé avec la Région sur le SRADET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'économie territoriale), sur les DPMEC (déclarations de projets), sur la ZAN, beaucoup d'ateliers ADS sur l'instruction des sols auprès des communes. 1 501 dossiers ont été instruits. Dans le tourisme, il y a eu 2,6 millions de nuitées, soit une augmentation de 7,3 % (en 2024, on est déjà à +4,5 %). Ce sont surtout les ailes de saison qui sont importantes, les rallyes, les patrimoines, les animations, tout ce qu'on peut imaginer pour attirer du monde en dehors de juillet et août.

Les ressources humaines, 545 employés agents à l'Agglomération au 31 décembre 2023, ce qui représente à peu près une masse salariale de 20 millions d'euros.

Pour évoquer tous ces sujets, nous avons travaillé aussi avec le Codev. Mais je n'en dis pas plus, puisqu'il y aura un point particulier sur son propre rapport d'activité.

Je sais que ces chiffres les uns après les autres, c'est un peu assommant, mais on a essayé de résumer l'année 2023 sur les grands chiffres et sur les grandes compétences. Vous avez le document, je vous l'ai résumé ainsi.

Est-ce que vous avez des questions, des interrogations sur ce rapport d'activité ?

Il ne se vote pas. Nous prenons acte qu'il a été présenté.

Est-ce que quelqu'un est contre le fait qu'on prenne acte qu'il a été  
vous remercie.

**Nous prenons acte qu'il a été présenté.**

Le rapport d'activité étant fait, nous passons au rapport d'activité du Codev, avec Christophe  
SERRE.

Question n°7

Rapporteur : Christophe SERRE

**OBJET : Rapport d'activité du CODEV**

1°) Note synthétique de présentation :

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son chapitre V stipule que le Conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant.

Le règlement intérieur du Conseil de développement du Gard rhodanien (CODEV), et notamment son article VI, stipule que les travaux du CODEV sont restitués à l'oral lors des séances de Conseil communautaire de l'Agglomération, et au moins une fois par an pour présenter le bilan de l'année écoulée.

Le rapport joint en annexe retrace les principales actions menées en 2023.

Il présente notamment :

- Les modifications intervenues dans les modalités d'organisation (composition initiale et règlement intérieur),
- Le bilan des travaux des différentes commissions,
- Les dépenses de fonctionnement,
- Les coopérations régionales et nationales,
- Les actions de communication,
- La valorisation du bénévolat de ses membres.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Christophe SERRE** : Chers collègues, il me revient la charge de vous présenter le rapport d'activité du comité de développement de l'année 2023. Vous dire que l'année 2023 est la 1<sup>re</sup> année pleine de fonctionnement du Codev. Il est composé de 36 membres aujourd'hui, 19 femmes et de 17 hommes. En séance plénière, en décembre 2023, ils ont décidé de fusionner un certain nombre de commissions en une seule et unique commission qui s'intitule maintenant, « Attractivité et aménagement du territoire ». En 2023, ils se sont réunis 22 fois en réunion de commission, 4 fois en réunion de bureau et 2 fois en séance plénière. Ces personnes, qui arrivent de l'ensemble du territoire du Gard Rhodanien, travaillent dans 4 commissions. la commission Environnement travaille sur un sujet qui nous préoccupe, c'est l'eau, avec l'alerte sécheresse, les différents plans gouvernementaux, et sur les ordures ménagères, par exemple, avec un point sur la mise en œuvre de la redevance incitative. la commission Service et Cadre de vie a travaillé sur la lutte contre les déserts médicaux, sujet prégnant dans notre territoire, mais aussi sur le mémorial Harki dont la stèle a été inaugurée la semaine dernière. La commission Espace communautaire a travaillé sur l'utilisation des fonds de mobilité de l'Agglo, ainsi que sur les mobilités douces. La commission Développement économique a discuté de tourisme, et a participé à un certain nombre de groupes de réflexion sur l'attractivité des futurs salariés.

Le conseil communautaire vote une subvention au Codev pour fonctionner. En 2023, on leur a octroyé 10 000 € et ils n'ont dépensé que 1 479,24 €. Il participe aussi à un certain nombre de coordinations : une coordination régionale, qui se réunit sur le secteur Occitanie, à Carcassonne en 2023, et une coordination nationale puisqu'il y a obligation pour les comités d'agglomération d'avoir un comité de développement, qui s'est constitué en coordination nationale, pour échanger des différents travaux qui se font dans ces comités de développement.

En termes de communication, le Codev a essayé de communiquer dans le journal, Direct Agglo, mais aussi à travers un certain nombre d'articles dans la presse. Il existe, il faut le rappeler, une boîte mail où chaque citoyen peut interpeller le Codev.

Tout cela pour dire que ce sont des bénévoles qui ne sont pas rémunérés. 40 réunions, soit 923 heures de présence. Il faut rajouter à cela le secrétariat, qui représente 285 heures, ce qui fait au total 2 208 heures en 2023, ce qui équivaut à un salaire de près de 14 000 € smic chargé. Pour vous dire que c'est du bénévolat, autant les remercier parce qu'ils consacrent du temps sur toutes les compétences que l'Agglo exerce.

Ce rapport a été présenté en commission des moyens généraux le 23 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur SERRE. Est-ce qu'il y a des questions sur le CODEV ? Je me joins à vous pour les complimenter. Effectivement, ils font un gros travail bénévole et ils s'occupent de plein de sujets. Ils continuent à travailler, ils ont d'autres idées, d'autres nouveautés. En tout cas, il faut les encourager parce que c'est vrai que le bénévolat et l'énergie qu'on y passe, ce n'est pas toujours simple. Et pour nous, c'est utile d'avoir des regards sur nos compétences vu de l'extérieur, comme peut l'être par le Codev. À travers le président, je voudrais aussi féliciter l'ensemble des membres du Codev qui, je vous le rappelle, avait été tirés au sort suite à celles et ceux qui avaient candidaté.

S'il n'y a pas de questions, on prend acte.

Y a-t-il des oppositions au fait qu'on a pris acte ? Des abstentions ?

**On a pris acte du document.**

Je vous remercie. Question suivante, Monsieur AUBANEL.

Question n°8

Rapporteur : Guy AUBANEL

**Objet : Remise gracieuse accordée au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)**

1) Note synthétique de présentation :

Lors de la construction de la Maison des Syndicats, aujourd'hui dénommée Maison de l'Environnement, située 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITDOM), porteur de la construction, avait contracté un emprunt, afin d'assurer son financement. Chacun des occupants participait au remboursement du prêt (capital et intérêts) au prorata de la surface occupée. En contrepartie, chaque occupant devenait copropriétaire de ce bâtiment. Ce système s'est poursuivi en 2016 lorsque l'agglomération du Gard rhodanien s'est vu transférer la compétence déchets et s'est achevé en 2018.

En dépit de l'absence d'acte administratif du SIIG, des titres de recettes ont continué à être émis par l'agglomération du Gard rhodanien, au cours des années 2019 à 2021 (au titre des années 2018 à 2020).

Le SIIG ayant délibéré sur ce sujet le 14 septembre 2024, il est proposé d'annuler le reste à recouvrer de ces titres de recettes (74 255,39 €) en accordant une remise gracieuse à ce syndicat. Il est également rappelé que les crédits correspondants ont déjà été inscrits au Budget Primitif 2024.

Question présentée à la Commission des moyens du 23 septembre 2024.

**Guy AUBANEL** : Bonsoir à tous. remise gracieuse accordée au SIIG. Lors de la construction de la maison des syndicats, qui aujourd'hui s'appelle la Maison de l'environnement, route de Vénéjan à Saint Nazaire, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, le Sitdom, porteur de la construction, avait contracté un emprunt afin d'assurer son financement. Chacun des occupants participait au remboursement du prêt, capital et intérêt, au prorata de la surface occupée. Ce système s'est poursuivi en 2016, lorsque l'agglomération du Gard Rhodanien s'est vu transférer la compétence déchets et s'est achevé en 2018. Par contre, des titres de recettes ont continué à être émis par l'agglomération du Gard Rhodanien pour les années suivantes, c'est-à-dire de 2019 à 2021, au titre des années 2018 à 2020. Le SIIG ayant délibéré sur ce sujet le 14 septembre 2024, il est proposé d'annuler le reste à recouvrer de ces titres de recettes, soit 74 255,39 €, en accordant une remise gracieuse à ce syndicat. Nous avons inscrit au budget primitif 2024, ce même montant, puisque nous en connaissions le montant. La question a été présentée à la commission des moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur AUBANEL. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? NASS, VINCENT, MARQUES-ROUX.

Des abstentions ? LE PARGNEUX, DELWARTE, BORDES.

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question 9.



Question n°9

Rapporteur : Guy AUBANEL

**OBJET : Garantie d'emprunt Société Anonyme d'Économie Mixte Immobilière du Département du Gard (SEMIGA) - Construction de 8 logements à Saint-Julien-de-Peyrolas, rue des Prés**

1°) Note synthétique de présentation :

La Société Anonyme d'Économie Mixte Immobilière du Département du Gard (SEMIGA), sollicite l'accord de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle de l'emprunt relatif à la construction de 8 logements, situés rue des Prés à Saint-Julien-de-Peyrolas. Pour financer cette opération, la SEMIGA a contracté un prêt n° 162718 d'un montant de 444 979,00 €, constitué de 3 lignes de prêt auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Caractéristiques du prêt :

- CPLS Complémentaire au PLS 2024, d'un montant de 15 603,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 7 801,50 €,
- PLS PLSDD 2024, d'un montant de 259 688,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 129 844,00 €,
- PLS foncier PLSDD 2024, d'un montant de 169 688,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 84 844,00 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 222 489,50 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, et ce conjointement avec la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance de la SEMIGA, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Banque des Territoires, formulée par lettre recommandée, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par la SEMIGA.

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Question présentée à la Commission Solidarités du 12 septembre 2024 et à la Commission des Moyens Généraux du 23 septembre 2024.

**Guy AUBANEL :** Une garantie d'emprunt pour la SEMIGA, construction de huit logements à Saint-Julien-de-Peyrolas, rue des Prés. C'est classique. La SEMIGA a contracté un prêt d'un montant de 444 979,00 €, constitué de trois lignes de prêt auprès de la Banque des territoires : un CPLS d'un montant de 15 603,00 €, avec une demande de garantie à hauteur de 7 801,50 €, un PLS PLSDD d'un montant de 259 688,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 129 844,00 €, et un PLS foncier d'un montant de 169 688,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 84 844,00 €. Le montant total de la garantie demandée est de 222 489,50 €. On rappelle que cette somme sera augmentée de l'ensemble des sommes pour introduire du contrat de prêt, conjointement avec la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas qui a délibéré début septembre. En conséquence, en cas de défaillance de la SEMIGA, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Banque des Territoires, formulée par lettre recommandée, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des

sommes dues par la SEMIGA. On s'engage à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt. Deux commissions se sont réunies sur le sujet, d'abord à la commission solidarité du 12 septembre et à la commission des moyens généraux du 23 septembre.

**Jean Christian REY** : Merci, M. AUBANEL. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Trois abstentions. VINCENT, MARQUES-ROUX et NASS.

OK.

Question suivante, toujours garantie d'emprunt.

Question n°10

Rapporteur : Guy AUBANEL

**OBJET : Garantie d'emprunt L'Office Public de l'Habitat – Habitat du Gard – Construction de 32 logements à Bagnols-sur-Cèze, 395 avenue du Commando Vigan Braquet, Campus de l'Ovalie**

1°) Note synthétique de présentation :

L'Office Public de l'Habitat – Habitat du Gard, sollicite l'accord de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle à l'emprunt, concernant la construction de 32 logements, situés 395 avenue du Commando Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze et dénommée Campus de l'Ovalie.

Pour financer cette opération, Habitat du Gard a contracté un prêt n° 160749 d'un montant de 3 006 739,00 €, constitué de 4 lignes de prêt auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Caractéristiques du prêt :

- PLAI, d'un montant de 1 053 363,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 526 681,50 €,
- PLAI foncier, d'un montant de 579 683,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 289 841,50 €,
- PLUS, d'un montant de 939 097,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 469 548,50 €,
- PLUS foncier, d'un montant de 434 596,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 218 2987,00 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 1 503 369,50 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, et ce conjointement avec le Département du Gard.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance d'Habitat du Gard, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Banque des Territoires, formulée par lettre recommandée, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par Habitat du Gard.

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Question présentée à la Commission Solidarités du 12 septembre 2024 et à la Commission des Moyens Généraux du 23 septembre 2024.

**Guy AUBANEL** : Garantie d'emprunt d'Habitat du Gard concernant 32 logements à Bagnols-sur-Cèze situés 395 avenue du Commando Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze et dénommée Campus de l'Ovalie.

Habitat du Gard sollicite l'accord de la communauté d'agglomération pour une garantie partielle à l'emprunt. Pour financer cette opération, Habitat du Gard a contracté un prêt d'un montant de 3 006 739,00 €, constitué de quatre lignes de prêt auprès de la Banque des territoires : un PLAI d'un montant de 1 053 363,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 526 681,50 €, un PLAI foncier d'un montant de 579 683,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 289 841,50 €, un PLUS, d'un montant de 939 097,00 €, soit une demande de garantie à hauteur de 469 548,50 €,

et un PLUS foncier d'un montant de 434 596,00 €, soit une deman  
218 2987,00 € (une petite coquille).

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 1 503 369,50 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, et ce conjointement avec le Département du Gard.

De la même façon que tout à l'heure, la garantie est octroyée par la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci. En cas de défaillance d'Habitat du Gard, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur. On a mentionné aussi le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt. De la même façon que tout à l'heure, cela a été présenté à la commission de solidarité du 12 septembre et à la commission des moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Merci. Sur le PLUS foncier, il faut donc lire 218 298,00 et supprimer le 7 qui est en trop. On enverra la bonne configuration de la délibération.

Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision ?

Oui. Monsieur NASS ?

**Bernard NASS** : Étant donné qu'Habitat du Gard a acquis ce bâtiment en FEVA, j'aurais voulu savoir si le montant indiqué au total correspond à l'ensemble de la construction.

**Jean Christian REY** : Le montant correspond non pas à la totalité, puisqu'ils ont leurs propres fonds pour bâtir, ils ont des types d'autres emprunts pour eux-mêmes. Cela correspond au montant d'emprunt qui rentre dans les PLAI, PLAI foncier, PLU foncier. Ce sont les seules qu'on peut garantir. On ne peut pas garantir d'autres types d'emprunts.

**Bernard NASS** : Je vous remercie.

**Jean Christian REY** : Je vous en prie. Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? NASS, VINCENT, MARQUES-ROUX.

Des abstentions ? BORDES, DELWARTE, LE PARGNEUX.

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur TRICHOT sur le rapport d'activité AB Cèze.

Question n°11

Rapporteur : Benoit TRICHOT

**OBJET : Présentation du rapport d'activité 2023 du Syndicat ABCèze.**

1°) Note synthétique de présentation :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat ABCèze a adressé à la Communauté d'agglomération un rapport retraçant l'activité du Syndicat.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 Syndicat ABCèze.

**Benoit TRICHOT :** Bonsoir. Je vais essayer d'être le plus synthétique possible. Le syndicat comporte 8 EPCI membres. Son périmètre d'intervention est le bassin versant de la Cèze et les petits affluents du Rhône. Ses objectifs et ses missions sont la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (la GEMaPi). C'est l'aménagement du bassin, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance, l'animation, la concertation, la réduction de la vulnérabilité au risque inondation.

L'équipe est composée de 17 agents. Le budget de fonctionnement / investissement monte à 5 479 925 €. Les dépenses prévisionnelles 2023 s'élevaient à 2,94 M€, et pour la part de l'agglomération du Gard Rhodanien 1 426 260 €. Les principaux financeurs sont l'État, les fonds FEDER, la région Occitanie, le département du Gard, le département de l'Ardèche, les cotisations des EPCI, le remboursement des communes pour certains travaux, et l'Agence de l'eau.

Au bilan des actions 2023, nous avons :

- l'animation du contrat de rivière sur le bassin : je rappelle que ce contrat va sur la période 2023-2024. On est sur la 2<sup>e</sup> phase avec 298 opérations pour un montant total de 46 184,64 €.
- l'engagement d'un schéma d'aménagement de la gestion des eaux (SAGE) : le dossier préliminaire a été redirigé en interne et validé en comité de rivière et un comité syndical le 6 juillet 2023.
- l'animation du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) : on a fait la concertation sur le changement climatique avec les usagers, 86 personnes dans nos ateliers.
- le pôle amélioration de la connaissance des débits : depuis 2017 et 2020, on fait des prélèvements et pour améliorer la connaissance sur les débits des cours d'eau.
- l'amélioration de la connaissance des eaux souterraines : on a lancé une étude il y a quelque temps sur les zones à préserver, notamment 4 ressources stratégiques à étudier pour l'eau potable actuelle et future sur le bassin. On en a sur notre territoire, notamment sur les allusions de la Cèze.
- la communication et la sensibilisation sur la ressource en eau : on avait lancé une opération économie d'eau et au changement climatique, et aussi une opération d'acquisition de matériel hydroéconome, style mousseur et douchette.
- prévenir les inondations et réduire les dommages : 2023 correspond à la première année de la mise en œuvre du PAPI 3 (Plan d'Action de prévention des inondations). 15 actions du PAPI ont été lancées. On a fait la sensibilisation risque d'inondations à travers le grand public, notamment la commémoration des crues du Rhône de 2003. On a fait des sensibilisations au risque d'inondation chez les scolaires : 36 classes inscrites aux animations. 750 kits inondations ont été conçus par AB Cèze à destination des scolaires. On a co-organisé une sensibilisation et une

formation aux élus risque inondation, le 15 novembre 2023. Une étude sur le risque inondation sur le vallat de Destel à Saint-André-de-Roquepertuis.

On a fait aussi des actions sur la réduction de la vulnérabilité sur les habitats privés, diagnostics et travaux (93 diagnostics) . Il y a eu la surveillance et le classement des digues : les dossiers pour le classement des digues en système d'endiguement de Goudargues, Codolet, Pont-Saint-Esprit sont officiellement déposés.

Il y a eu l'entretien des digues à travers, pour l'instant en tout cas, le débroussaillage et l'abattage d'arbres.

Il y a eu le suivi des études de sécurisation des digues (chantiers importants) : pour Pont-Saint-Esprit, les phases projets, les dossiers réglementaires et des essais de perméabilité ont été réalisés. Les travaux pourraient débuter au printemps prochain. Et pour Saint-Étienne-des-Sorts, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et la réunion de démarrage de l'opération est effectuée le 29 novembre 2023.

Nous avons eu la renaturation du Nizon amont situé sur la commune de Lirac. Elle a pour objectif de renaturer la partie amont du Nizon en supprimant les contraintes en berges, digues, merlons, ouvrages de protection, ouvrages traversant, de réduire localement le débordement en zone urbanisée pour les crues fréquentes par la mise en transparence de l'ouvrage de la Condamine. Les dépenses pour l'agglomération s'élèvent à 143 390 €. Je vous invite à l'inauguration qui se déroulera le 10 octobre à 10 heures sur la commune de Lirac.

Une équipe verte entretient les cours d'eau sur 36 km et une quarantaine d'interventions ponctuelles sur l'entretien annuel.

Nous avons eu l'entretien triennuel sur un linéaire de 270 km.

En ce qui concerne la communication et la sensibilisation, on élabore le journal d'Ab Cèze et on le distribue à 62 000 foyers sur l'ensemble du bassin-versant qui comporte environ 111 000 habitants. La diffusion d'actualités sur le site Internet : 5 900 personnes touchées, 94 publications sur Facebook et 43 000 personnes touchées aussi à travers ces publications. Une sensibilisation scolaire sur les enjeux de l'eau : on intervient dans le lycée, notamment au lycée Einstein 0 Bagnols-sur-Cèze, dans les classes de 2<sup>de</sup>. 270 élèves ont eu une formation avec une maquette sur le bassin-versant de la Cèze. Et en primaire, 17 classes ont été touchées, ce qui vaut 280 enfants sur 4 demi-journées. On fait aussi des sensibilisations au grand public, notamment aux estivants. On a touché cet été environ 500 estivants. On est intervenu auprès des communes et des collectivités qui nous l'ont demandé ponctuellement et des riverains, 72 fois cette année. Voilà, Monsieur Le président.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur le Président d'AB Cèze. En espérant qu'on n'aura pas besoin de vos services pour les urgences, puisque c'est en général après des crues qu'il faut quelquefois venir travailler sur des embâcles. Le travail que fait AB Cèze est exemplaire sur l'ensemble du bassin-versant. C'est un vrai sujet car, tout ce qui est renaturation, c'est aussi de la lutte contre les inondations. Je me souviens ce que vous avez réussi à faire, notamment dans les champs d'expansion de la table, pour pouvoir gagner quelques centimètres précieux pour les communes qui ont suivi, en enlevant des digues et en reprenant des champs d'expansion naturels, des rivières ou des cours d'eau. C'est quand même extrêmement important. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport d'activité ? On prend acte qu'il a été présenté ?

Y a-t-il des oppositions au fait qu'on en prenne acte ?

Des abstentions ?

**Le rapport d'activité a été présenté.**

Je vous remercie. Question suivante, Olivier JOUVE.

Question n°12

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Convention tripartite pour la veille du seuil de Chusclan et le retrait des petits embâcles (Agglo, ABCèze, AAPPMA)**

1°) Note synthétique de présentation :

En 2023, l'agglomération du Gard Rhodanien a engagé les travaux de restauration de la continuité écologique sur le seuil de Chusclan (Seuil de Villeméjanne). L'agglomération doit maintenir conformément à l'arrêté préfectoral N° 30-2021-06-03-00001, une veille de la passe à poisson et l'entretien de celle-ci.

**Olivier JOUVE** : Il s'agit du seuil de Chusclan et de conventionner avec l'association de pêche de Bagnols-sur-Cèze pour pouvoir nous aider à retirer les embâcles sur ce seuil. Il est proposé de donner une subvention de 5 000 € à l'association de telle façon à nous aider dans l'entretien de ce seuil.

**Jean Christian REY** : Merci beaucoup. Je salue l'association de pêche avec laquelle on travaille et pour laquelle on a financé du matériel de pêche électrique, qui nous permet, quand il y a des sécheresses trop importantes et des cours d'eau qui baissent, de pouvoir assommer le poisson pour le déplacer dans d'autres endroits de la rivière où il y a plus d'eau et ainsi sauver la faune et la flore. Ils font un travail très important. Et maintenant, ils vont donc pouvoir également faire ce travail de suivi au seuil de Chusclan.

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Olivier JOUVE.

Question n°13

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Convention entre le syndicat AB CEZE et l'agglomération du Gard Rhodanien pour le retrait des embâcles de gros gabarit dans la passe à poisson du seuil de Chusclan**

1°) Note synthétique de présentation :

En 2023, l'agglomération du Gard Rhodanien a engagé les travaux de restauration de la continuité écologique sur le seuil de Chusclan (Seuil de Villeméjanne). L'agglomération doit maintenir conformément à l'arrêté préfectoral N° 30-2021-06-03-00001, une veille de la passe à poisson et l'entretien de celle-ci.

**Olivier JOUVE** : Il s'agit toujours du seuil, mais concernant la passe à poissons. Il est demandé de conventionner avec le syndicat AB Cèze afin qu'il puisse nettoyer cette passe à poissons et que la faune piscicole puisse passer à aisance.

**Jean Christian REY** : Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante. Toujours, Monsieur JOUVE, sur le forage du Rieutort.



Question n°14

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique et procédure Loi sur l'Eau pour la modification de l'arrêté du forage F1 dit de Rieutort destiné à la consommation humaine sur la commune de Saint-Marcel de Careiret**

1°) Note synthétique de présentation :

La commune de Saint-Marcel de Careiret connaît des problèmes de manques d'eau du fait de l'assèchement de sa ressource. Afin de remédier à cette situation, la recherche d'une nouvelle ressource a été faite et le choix de l'Agglomération s'est porté sur le forage des Bousquets, sur la commune de Verfeuil.

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Marcel de Careiret se fera donc à l'avenir par le forage du Bousquet situé sur la commune de Verfeuil et sera complétée par les deux forages existants de la commune de Saint-Marcel de Careiret.

Dans ce cadre, une modification de l'arrêté du forage de Rieutort (F1) est nécessaire.

**Olivier JOUVE** : C'est purement administratif, c'est de pouvoir modifier le forage F1 de Rieutort sur la commune de Saint-Marcel de Careiret.

**Jean Christian REY** : Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante, Olivier JOUVE, forage de Grignan.

Question n°15

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique et procédure Loi sur l'Eau pour la régularisation du forage F2 dit de Grignan destiné à la consommation humaine sur la commune de Saint-Marcel de Careiret**

1°) Note synthétique de présentation :

La commune de Saint-Marcel de Careiret connaît des problèmes de manques d'eau du fait de l'assèchement de sa ressource. Afin de remédier à cette situation, la recherche d'une nouvelle ressource a été faite et le choix de l'Agglomération s'est porté sur le forage des Bousquets, sur la commune de Verfeuil.

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Marcel de Careiret se fera donc à l'avenir par le forage du Bousquet situé sur la commune de Verfeuil et sera complétée par les deux forages existants de la commune de Saint-Marcel de Careiret.

Dans ce cadre, une régularisation du forage dit de Grignan (F2) est nécessaire.

**Olivier JOUVE** : C'est sur la même commune, de telle façon à ce qu'il soit régularisé dans la catégorie qu'il se doit.

**Jean Christian REY** : Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante, Laurent NADAL sur le rapport des services de prévention et de gestion des déchets.

Question n°16

Rapporteur : Laurent NADAL

**OBJET : Rapport d'activité 2023 sur le service de Prévention et de Gestion des déchets**

1°) Note synthétique de présentation :

Le rapport d'activité du service de Prévention et de Gestion des déchets pour l'année 2023 est présenté au conseil communautaire.

Les évènements marquants sont :

- L'année blanche pour la Redevance incitative :
  - Poursuite des commandes des équipements : bacs pucés OMR, colonnes avec contrôle d'accès... ;
  - Poursuite de la dotation ou échange de volume chez les habitants/entreprises, réalisés par l'Agglomération ;
  - Établissement et validation de la Grille tarifaire pour 2024 ;
  - Fréquences de collecte en mode RI afin de tester le dispositif ;
- L'année blanche a pour effet la baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles (- 30 %), la hausse des emballages (+ 40 %) et du verre (+ 2 %) ;
- Les tonnages en déchetterie repartent à la hausse (végétaux et encombrants) ;
- Préparation, analyse et attribution des différents marchés de transports et de traitement des déchets ménagers et assimilés, pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Les principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés (=Ordures ménagères + emballages + verre + papiers) sont les suivants :

Flux	Tonnages 2023	Ratio 2 023 kg/hab.an	Ratio 2022 Kg/hab.an	Écart 2022/2023
<b>OMR</b>	13 410	180	257	<b>- 30 %</b>
<b>Emballages</b>	3 412	45,7	32,7	<b>+ 40 %</b>
<b>Papiers</b>	781	10,5	10,6	<b>- 1 %</b>
<b>Verre</b>	2 752	36,9	36,2	<b>+ 2 %</b>

3 876 tonnes de produits valorisables sont présentes dans les ordures ménagères.

Les indicateurs techniques pour les déchetteries sont :

Flux	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Écart 2022/2023
------	---------------	---------------	-----------------

<b>Déchets non dangereux</b>	30 920	<b>31 344</b>	<b>+ 1 %</b>
<i>dont gravats</i>	11 336	<b>10 785</b>	<b>- 5 %</b>
<i>dont végétaux</i>	9 227	<b>9 877</b>	<b>+ 7 %</b>
<i>dont mobilier</i>	1 462	<b>1 517</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>DDS (filère REP)</b>	77,1	<b>79,1</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>DDS (hors périmètre)</b>	74,4	<b>87</b>	<b>+ 17 %</b>
<b>D3E</b>	613	<b>641</b>	<b>+ 4,6 %</b>
<b>Textiles</b>	209	<b>213</b>	<b>+ 2 %</b>

Près de 374 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2022 sur les déchetteries (+ 12 % / 2022), soit un apport moyen de 94 kg.

Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 71 % (58,2 % en 2022).

Les indicateurs financiers pour le SPGD sont :

<b>Prestations</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Coût TTC / hab</b>
<b>Collecte OMR et emballages</b>	3 946 044 €	52,86 €
<b>Collecte verre</b>	149 519 €	2,00 €
<b>Collecte papiers</b>	71 146 €	0,95 €
<b>Transfert OMR et emballages</b>	413 949 €	5,55 €
<b>Traitement OMR</b>	2 211 491 €	29,63 €
<b>Tri emballages</b>	606 870 €	8,13 €
<b>Tri papiers</b>	27 916 €	0,37 €
<b>Déchetteries</b>	1 506 895 €	20,19 €

**Total****8 933 830 €****119,68 €**

Question présentée à la commission « déchets » du 9 septembre 2024,

**Laurent NADAL** : Merci Monsieur Le président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité du service de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2020 trois. Les événements marquants ont été la mise en place de l'année blanche pour la redevance incitative, la poursuite de commande des équipements (bacs pucés, OMR, colonnes avec contrôle d'accès), la poursuite de la dotation ou échange de volume chez les habitants ou les entreprises réalisé par l'Agglomération, l'établissement et la validation de la grille tarifaire pour 2024. La fréquence de collecte en mode RI afin de tester le dispositif. L'année blanche a eu pour effet la baisse de tonnage des ordures ménagères résiduelles (-30 %) , une hausse des emballages (+30 %) et du verre (+2 %). Le tonnage en déchetterie repart à la hausse, végétaux et encombrants. La préparation, l'analyse et l'attribution des différents marchés de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour un démarrage au 1er janvier 2024.

Maintenant, on va parler des principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés, les emballages, le verre, les papiers. Pour les OMR, le tonnage pour 2023 était de 13410 tonnes, une baisse de 30 %, avec un ratio par habitant de 180. En 2022, il était de 257 kg par habitant. Les emballages, 3412, un ratio de 45,7 kg au lieu de 32,7 pour l'année 2022 (+ 40%). Pour le papier, on a une baisse, 781 tonnes, soit un ratio de 10,5 (10,6 en 2022). Pour le verre, on a une augmentation de 2 %, 2 750 deux tonnes pour un ratio de 36,9. En 2022, le ratio était de 36,2.

Il y a encore 3 876 tonnes de produits valorisables qui sont présents dans nos sacs d'ordures ménagères. C'est quelque chose qu'il faudra voir l'année prochaine si cela s'est amélioré.

Concernant les indicateurs des déchetteries. Pour les déchets non dangereux (gravats végétaux et immobilier), 31 344 tonnes (+1 %). Le gravat a un peu baissé (-5 %), 10 785 tonnes. Les végétaux ont augmenté, 9 877 tonnes. Le mobilier a aussi augmenté, 1 517 tonnes (+4 %). Les déchets diffus spéciaux, PERP, traités « gratuitement » puisqu'ils rentrent dans la filière de nos partenaires, 79,1 tonnes (+3 %). Les DDS hors périmètre, à la charge de l'agglomération, il y a eu 87 tonnes (+17 %). Pour les D3E (télévision, électroménager), il y a eu 641 tonnes (+4,6 %). Pour les textiles, il y a une petite augmentation de 2 %, avec un tonnage de 213 tonnes. près de 374 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2023 sur les déchetteries (+12 %), soit un apport moyen de 94 kg. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 71 % au lieu de 58,2 % en 2022, qui un très bon indicateur.

Concernant les indicateurs du service, on va commencer par les coûts. La collecte des OMR et emballages, il y en a presque pour 4 millions (3 946 044 €), ce qui fait un coût par habitant de TTC de 52,86 €. La collecte du verre est de 149 519 €, ce qui fait un coût TTC par habitant de 2 €. La collecte papier est de 71 146 €, ce qui fait un coût par habitant de 0,95 €. Le transfert des OMR et emballages vers les différents sites de traitement, il y en a eu pour 413 949 €, ce qui fait un coût de 5,55 € par habitant. Le traitement des OMR représente un coût assez élevé, avec 2 211 491 €, soit un coût pour l'habitant de 29,63 €. Le tri et l'emballage, il y en a pour 60 686 710 €, ce qui fait un coût de 8,13 € TTC par habitant. Le tri de papier, qu'on ramasse dans les collectivités, écoles et mairies, et apports volontaires, il y a eu pour 27 916 €, ce qui fait un coût par habitant de 0,37 €. Les déchetteries, ce n'est pas neutre, il y en a pour 1 506 895 €, ce qui fait un coût TTC par habitant de 20,19 €. Le total fait quand même 8 933 833 €, ce qui fait un coût total pour l'habitant de 119,68 €.

Cette question a été présentée à la commission déchets du 9 septembre 2024. J'ai fini ma synthèse. Je voudrais remercier le service qui a rédigé ce rapport annuel qui est toujours un petit peu fastidieux et qui demande beaucoup d'investissement de chacun. Et je voudrais aussi remercier tous les agents de déchetterie qui, tous les jours, œuvrent à essayer de rendre service à nos administrés.

**Jean Christian REY** : Merci. Vous avez raison de le signaler, parce que ce n'est pas un boulot facile. On a eu quelques incidents ces derniers temps qui ne sont pas admissibles. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NASS ?

**Bernard NASS** : Deux petites questions. Dans le rapport, vous parlez de factures de la redevance incitative. J'aurais voulu savoir si elles sont parties pour l'ensemble des particuliers et du collectif en juillet. Et si elles sont parties depuis cet automne.

**Jean Christian REY** : Oui, elles sont toutes parties. Normalement, elles devraient être dans toutes les boîtes d'ici le 15 octobre. Mais elles sont toutes parties. On ne les a plus physiquement. Elles ne sont peut-être pas toutes arrivées.

**Bernard NASS** : Deuxième question, vous parlez d'un futur appel d'offres pour les ordures ménagères et les emballages. Est-ce que cela se fera cette année ou plus tard ?

**Jean Christian REY** : C'est l'an prochain.

**Bernard NASS** : Je vous remercie.

**Jean Christian REY** : Cette année, il y en a peut-être sur le traitement ?

**Laurent NADAL** : Attendez, je pense qu'il faut redescendre. C'est le rapport d'activité 2023. J'ai dit qu'on avait passé des marchés pour le 1er janvier 2024. Cette année, à part les deux ou trois qu'on a, il n'y en aura pas d'autres pour le traitement. Cela a été fait début d'année 2024. Il fallait qu'on soit prêt au 1er janvier. Là, c'est le rapport 2023. Moi, je n'ai pas parlé de distribution de factures ou quoi que ce soit, puisqu'à l'époque, en 2023, c'était une année blanche et donc il n'y avait pas de factures.

**Jean Christian REY** : Il profitait de la question pour parler de l'actualité.

**Laurent NADAL** : Sur l'actualité des factures, c'est évidemment la trésorerie qui fait la facturation. Ce n'est pas l'agglomération. C'est un travail fastidieux puisque c'est la première année. C'est pour cela que les communes reçoivent petit à petit les facturations. Et d'un coup, comme on l'aurait espéré, ce sera pour plus tard. Encore une fois, c'est la première facturation, il y a beaucoup de travail pour arriver à avoir les bonnes adresses, etc. On remercie aussi évidemment les services du Trésor public pour ce travail.

**Bernard NASS** : Monsieur Le président, je voudrais rajouter que, l'année blanche, même s'il y en a qui l'ont démarrée tardivement, il y a quand même eu une baisse d'omr de 30 % et une augmentation du recyclage de 40 %. Ce sont les marqueurs importants à signaler.

**Jean Christian REY** : Absolument.

**Bernard NASS** : Cela sert aussi à maîtriser les coûts, parce que les coûts du traitement s'envolent, il ne faut pas se leurrer. Et heureusement qu'il y a eu cette année blanche. J'espère que les indicateurs de l'année 2024 seront encore meilleurs.

**Jean Christian REY** : Merci. Juste pour info, quand on a commencé à récupérer la compétence, on était à 14 € la tonne en TGAP (taxe générale d'activité polluante). Aujourd'hui, la TGAP va passer à 65 € pour le même service.

**Bernard NASS** : Pour un objectif de 100 €, Monsieur le président.

**Jean Christian REY** : Oui. Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous prenons acte, là aussi que ce document a été présenté.

Est-ce que quelqu'un ne veut pas prendre acte que cela a été présenté ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

**La présentation a été faite.**

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur MISSOUR sur le Refashion.

Question n°17

Rapporteur : Gérald MISSOUR

**OBJET : Convention avec l'éco organisme Refashion**

1°) Note synthétique de présentation :

L'Agglomération a implanté depuis plusieurs années les colonnes d'apport volontaire dans les communes et les déchetteries afin de permettre aux habitants de valoriser leurs textiles, linges de maison et chaussures (91 bornes). En 2023, ce maillage a permis de collecter 213 tonnes, soit un ratio de 2,9 kg/hab.an. Le ratio pour le Gard est de 4,2 kg/hab.

Afin d'optimiser la collecte et de mieux communiquer sur la filière « textile », il est proposé d'adhérer à l'Eco organisme Refashion, qui a remplacé Eco TLC (convention en modèle ci-joint). Celui-ci propose un soutien aux déchetteries, une aide à la communication via un barème et des kits, mais aussi une cartographie accessible au public afin de localiser les colonnes.

Question présentée à la commission « déchets » du 9 septembre 2024.

**Gérald MISSOUR** : Formidable mot. Surtout pour quelqu'un comme moi qui a un accent formidable. Convention avec l'éco-organisme Refashion. L'Agglomération a implanté depuis plusieurs années, vous le savez, les colonnes d'apport volontaire dans les communes, textile et chaussures, 91 sur le territoire. En 2023, ce maillage a permis de collecter 213 tonnes, soit un ratio de 2,9 kg par habitant. Pour autant, dans le Gard, le ratio est de 4,2 kg par habitant. Afin d'optimiser cette collecte et de mieux communiquer sur cette filière textile, il est proposé d'adhérer à l'éco-organisme dont je ne redonnerai pas le nom qui a remplacé Eco TLC (TLC : textile, linge et chaussures). Celui-ci propose un soutien aux déchetteries, une aide à la communication via un barème et des kits, mais aussi une cartographie accessible au public afin de localiser au mieux possible les bornes.

**Jean Christian REY** : Merci Monsieur MISSOUR. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, sur la subvention pour le Campus des métiers.



Question n°18

Rapporteur : Sylvie BARRIEU-VIGNAL

**OBJET : Attribution d'une subvention au Lycée Albert Einstein pour le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Process et Technologies en Milieux Sensibles**

1°) Note synthétique de présentation :

Le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Process et Technologies en milieux sensibles est aujourd'hui un acteur essentiel du territoire qui fédère les partenaires autour de plusieurs axes :

- Promouvoir les métiers de la thématique du Campus auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés.
- Participer à la structuration de l'offre de formation pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Il facilite le rapprochement entre l'enseignement secondaire et le supérieur, l'entreprise et le monde éducatif et de la recherche, entre le public et le privé.

De nombreuses actions sont mises en place durant l'année 2024, elles répondent aux axes stratégiques suivants :

- Rechercher une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences des entreprises du territoire
- Faire évoluer la carte des formations initiales et continues
- Améliorer l'attractivité de l'industrie en général et de la Filière Nucléaire
- Développer l'innovation et la recherche
- Promouvoir et développer les formations en alternance

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions 2024/2025 et d'autoriser le Président à signer tous les actes s'y rapportant notamment la convention de partenariat.

Cette question a été présentée en Commission Attractivité économique du 17 septembre 2024.

**Sylvie BARRIEU-VIGNAL** : C'est l'attribution d'une subvention au lycée Einstein pour le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence process et technologies en milieux sensibles. Le Campus des Métiers est un acteur essentiel du territoire qui fédère de nombreux partenaires autour de plusieurs axes : promouvoir les métiers de la thématique du campus auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés ; participer à la structuration de l'offre de formation pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Le Campus facilite le rapprochement entre l'enseignement secondaire supérieur, entre l'entreprise et le monde éducatif et de la recherche, et entre le public et le privé. De nombreuses actions ont été mises en place durant l'année 2024. Elles répondent aux axes stratégiques suivants : rechercher une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences des entreprises du territoire ; faire évoluer la carte des formations initiales et continue ; améliorer l'attractivité de l'industrie en général et en particulier de la filière nucléaire ; développer l'innovation et la recherche ; promouvoir et développer les formations en alternance.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € pour la mise en œuvre du plan d'action 2024-2025 et d'autoriser le président à signer tous les actes s'y rapportant, notamment la convention de partenariat. Cette question a été présentée en commission attractivité économique le 17 septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID : 030-200034692-20241125-DEL156\_2024-DE



**Jean Christian REY** : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.  
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Sylvie BARRIEU-VIGNAL sur la Mission locale jeunes.

Question n°19

Rapporteur : Sylvie BARRIEU-VIGNAL

**OBJET : Cotisation 2024 à l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien**

1°) Note synthétique de présentation :

La Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien assure une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans et développe son offre de service autour de l'accueil, l'information, la formation, l'accès à l'emploi et l'aide à la vie quotidienne.

Au total en 2023, 1 247 jeunes du territoire ont été accompagnés et 874 028 € d'aides financières publiques ont été attribuées par l'association. 51 % des jeunes ont accédé à un emploi, 15 % ont bénéficié d'une formation ou d'un contrat d'alternance.

La Communauté d'agglomération assure la présidence de l'association.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer la cotisation par habitant à 1,44 € et donc d'attribuer pour l'année 2024 une cotisation d'un montant de 109 195,20 € (75 830 habitants x 1,44 €) et d'autoriser le Président à signer tous les actes s'y rapportant notamment la convention. Cette question a été présentée en Commission Attractivité économique du 17 septembre 2024.

**Sylvie BARRIEU-VIGNAL** : [*Lecture de la note synthétique*]

**Jean Christian REY** : Merci. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Une opposition ? Une question ? Allez-y Monsieur NASS.

**Bernard NASS** : Est-ce qu'il serait possible d'avoir le rapport d'activité de la MLJ ?

**Jean Christian REY** : Oui, sans problème. Je pense qu'il n'a pas encore été voté par la mission locale, mais dès qu'il le sera, il sera présenté en conseil d'agglomération. On l'a présenté déjà ? Non.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie. Question suivante.

Question n°20

Rapporteur : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**Objet : Bilan de la poursuite de la concertation relative à la procédure de déclaration de projet "domaine de Brès" pour la structuration et le développement d'un projet touristique structurant avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goudargues et du schéma de cohérence territoriale du Gard rhodanien.**

1) Note synthétique de présentation :

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la commune de Goudargues soutiennent les projets touristiques et économiques au sein du territoire rhodanien. À cet effet, les personnes publiques susvisées ont décidé d'engager une déclaration de projet en vue de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme en vigueur, à savoir le SCoT Gard Rhodanien, approuvé le 14 décembre 2020, et le PLU de la commune de Goudargues, approuvé le 4 juillet 2011, avec le projet de lieu événementiel et d'accueil touristique impulsé par le domaine de Brès.

Afin d'assurer et sécuriser la mise en œuvre du projet, il apparaît nécessaire d'adapter :

- ❖ Le Schéma de Cohérence Territoriale Gard Rhodanien et notamment son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) afin de permettre l'encadrement des constructions autorisées au sein des réservoirs de biodiversité « mosaïques » cartographié et prescrits par le DOO. Les constructions n'y sont pas interdites, mais sont encadrées. La dimension du projet fait donc s'orienter la Communauté d'Agglomération sur une adaptation de l'écriture du DOO pour encadrer et sécuriser la mise en œuvre du projet. L'objectif ne sera pas de libérer le droit de construire au sein des réservoirs de biodiversité « mosaïques » mais bien de venir autoriser spécifiquement ce projet et cela de façon parfaitement encadrée au regard de la superficie, du nombre d'hébergement et des destinations autorisées.
- ❖ Le Plan Local d'Urbanisme de Goudargues doit faire l'objet des modifications suivantes :
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annonce une intention de développer une offre hôtelière sur son territoire mais ne précise pas de secteur spécifique ou projet en particulier.
  - Le domaine de Brès est situé en zone A du PLU. Cette dernière interdit logiquement les sous-destinations hébergement et hôtel ce qui est le principal blocage détecté pour la mise en œuvre du projet. Partant, afin de pouvoir développer le projet, la création d'une zone AU dédiée permettra de cibler très spécifiquement un petit secteur au sein duquel les destinations « hébergement hôtelier » et « activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle » seront autorisées.
  - Une orientation d'aménagement et de programmation devra venir préciser la façon dont le site pourra être aménagé afin de garantir la qualité de projet et sa bonne intégration paysagère et environnementale.
  - Enfin le règlement écrit fera l'objet d'une modification afin d'édicter les règles spécifiques applicables à cette zone.

La procédure de mise en compatibilité du SCoT couplé à celle du PLU entraîne la nécessité de réaliser une évaluation environnementale commune au titre des incidences qui découlent des modifications apposées à ces documents d'urbanisme. Découle de cette unification procédurale, une volonté de mutualiser les concertations préalables inhérentes à l'évolution des plans susvisés. En effet, la tenue d'une concertation publique unique semble opportune pour permettre une bonne information du public et des acteurs du territoire. C'est pourquoi la concertation préalable

obligatoire au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, du fait des évaluations environnementales, porte d'une part sur la mise en compatibilité du SCOT Gard Rhodanien et d'autre part sur la mise en compatibilité du PLU de Goudargues.

Par délibération n°23/2023 du 3 avril 2023, le Conseil Communautaire a dégagé les objectifs poursuivis, à savoir la réalisation du projet « Domaine de Brès », la mise en compatibilité du SCOT Gard Rhodanien et la mise en compatibilité du PLU de Goudargues, et les modalités de la concertation.

Une première phase de concertation a eu lieu du 24 mai 2023 au 13 novembre 2023.

Cette concertation, large et ouverte a permis à de nombreux administrés et acteurs du territoire de faire valoir leurs avis et points de vue sur le projet. De nombreux avis favorables ont été réceptionnés. Nous avons également noté des questionnements et inquiétudes, relatifs à certains sujets (impact potentiel du projet sur l'environnement ; augmentation potentielle de la circulation sur le hameau de la Bastide ; sur l'artificialisation que peut générer le projet ; sur la pollution sonore et lumineuse que pourrait générer le projet ; sur l'éventualité du risque incendie généré par la présence de monde sur le site).

Ayant la volonté de porter un projet vertueux, dans le respect le plus total de l'environnement dans lequel il s'insère (au sens large du terme : prise en compte du village de Goudargues, de ses habitants, de ses paysages), le porteur de projet en lien avec la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la commune de Goudargues a proposé un scénario alternatif qui réduit de plus de moitié le nombre de chambres créés, en s'appuyant exclusivement sur les bâtiments existants ou pour lesquels une autorisation d'urbanisme a été déposée. Ainsi, les remarques formulées dans le cadre de la première phase concertation sont prises en comptes et les impacts du projet sur les différents points soulevés ou questionnés sont très fortement réduits pour certains voir supprimés pour d'autres.

Certes importantes, ces modifications ne sont pas substantielles : elles n'ont ni vocation à modifier la nature du projet, ni à altérer ses options essentielles mais seulement à réduire les impacts potentiels qui ont pu inquiéter certaines personnes au regard de la participation du public lors de la première phase de concertation. Pourtant, par soucis de transparence et d'association avec le public, l'autorité compétente a décidé de reporter l'examen conjoint avec les personnes publiques associées et prolonger la concertation préalable, à travers une seconde phase, afin de présenter à nouveau au public les évolutions du projet et de lui permettre de s'exprimer sur la nouvelle mouture de ce projet.

Par délibération n°100/2024 du 24 juin 2024, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de la concertation suivantes :

**Pour informer :**

- ❖ Publicité dans la presse locale ;
- ❖ Mise à disposition d'un dossier papier présentant la procédure et ses objectifs au siège de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et à la mairie de Goudargues ;
- ❖ Un encart sur les sites internet de l'intercommunalité et la mairie ;
- ❖ Affichage de la délibération au siège de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et en mairie de Goudargues pendant un mois.
- ❖ Avertissement 15 jours avant la clôture de la concertation préalable par voie d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, en mairie de Goudargues et sur le site internet de la communauté d'Agglomération.

**Pour s'exprimer :**

- ❖ Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignants dans un registre de concertation accompagnant

le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de la Communauté d'Agglomération et à la mairie de Goudargues ;

- ❖ Les demandes formulées par écrit pourront également être déposées ou adressées par courrier au service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération (1717 Rte d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze) ou par mail à l'adresse suivante : [scot@gardrhodanien.fr](mailto:scot@gardrhodanien.fr)

Les modalités de concertation ont toutes été régulièrement effectuées. La large communication effectuée, d'une part par affichage au siège de la communauté d'Agglomération et en mairie et d'autre part par publication sur leur site internet respectif couplée par des parutions dans la presse locale, a permis d'informer le public. De plus, la pluralité des modalités de participation du public, comprenant notamment le registre de concertation ainsi que les voies de communication ouvertes à cette fin, ont permis à quiconque souhaitant participer de s'exprimer. En témoigne le nombre important d'observations de la population transmises depuis la date d'ouverture de la concertation.

Le porteur du projet a, sans en avoir averti la communauté d'agglomération du Gard rhodanien ni la commune de Goudargues, initié via des réseaux sociaux un jeu concours qui a débuté en date du 24 juillet 2024. Cette modalité de concertation n'étant pas prévue par la délibération en date du 24 juin 2024, l'agglomération du Gard Rhodanien a décidé d'écarter les 109 observations en lien avec le jeu susvisé et ne pas les comptabiliser lors du bilan de la concertation.

Ainsi les services compétents recensent 1144 observations auxquelles nous soustrayons les 109 faisant référence au jeu concours.

Ainsi les services compétents recensent 1 035 observations qui peuvent se subdiviser en deux grandes catégories :

- ❖ 446 observations sont favorables au projet et renvoient notamment au rayonnement sur le territoire, à l'attractivité accrue vis-à-vis des entreprises locales, au potentiel de création d'emplois et à la valorisation d'un espace remarquable en raison du projet.
- ❖ 589 observations portent sur des interrogations inhérentes au projet et notamment la gestion des enjeux environnementaux, de la mobilité, des réseaux, de l'adéquation besoin et ressource en eau, de l'artificialisation des sols, des nuisances (sonores et visuelles) et des risques. Sur ces 589 observations, 22 sont issues du registre papier de la mairie, 2 sont issues du registre papier de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, 1 transmise par courrier à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et le complément transmis par voie dématérialisée.

Des réponses aux interrogations relatives au projet sont apportées au sein du bilan annexé à la présente.

Question présentée à la Commission économie en date du 17 septembre 2024

Au regard de la seconde phase de concertation préalable qui s'est déroulée conformément aux modalités préalablement définies, il est proposé au conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien de dresser le bilan de la concertation.

**Brigitte VANDEMEULEBROUCKE** : Il s'agit du bilan de la poursuite de la concertation relative à la procédure de DPMEC pour le domaine de Brès à Goudargues.

[Lecture de la note synthétique]

**Jean Christian REY** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur AJASSE.

**Éric AJASSE** : Bonjour à tous. J'interviens à nouveau sur ce sujet qui nous regarde tous, puisque nous en débattons ici, en conseil communautaire.

Nous avons encore quelques interrogations et remarques sur cette première, c'est le document de concertation où nous continuons à parler de projets et non de régularisation. Les bâtiments principaux sont là et vous souhaitez régulariser une activité dans des bâtiments dont le permis a été annulé par le tribunal administratif, je vous le rappelle. Le projet a soi-disant été revu à la baisse, mais une fois le PLU modifié, nous savons tous que le maître d'ouvrage, EURL de Brès pourra alors revenir sur son idée première et représenter un permis de 100 chambres. Il y est bien précisé que le projet est encore en réflexion. Que dire du lodge des mariés, construit dans le domaine privé de la commune de Goudargues sans aucune autorisation et pourtant dessiné sur la parcelle du propriétaire sur le document par l'architecte.

La deuxième remarque, c'est qu'il n'y a aucun intérêt général. Déclarer ce projet d'intérêt général est la seule méthode, avec une enquête publique, qui permettrait de modifier le SCoT. C'est d'ailleurs pour cela que c'est présenté ainsi. Et vous parlez de tourisme quand il faut parler d'événementiel, principalement mariage et réception. Mais encore une fois, seul le tourisme peut justifier de cet intérêt général, ce qui n'est pas le cas pour l'événementiel. Comment pourront-ils faire loger des mariés et leurs invités en même temps que des touristes lambda. À Verfeuil, nous n'y trouvons aucun intérêt, seulement des nuisances.

La troisième et dernière remarque concerne les contributions. Elles sont présentées de façon trompeuse encore une fois, dans la délibération. Nous avons d'un côté des observations favorables et de l'autre celles qui s'interrogent. Pourquoi ne pas avoir mis directement *défavorables* ? La délibération n'est pas représentative et trompe le lecteur. Pourquoi toutes les contributions n'ont-elles pas été jointes au bilan, comme cela avait été le cas lors de la première phase ?

Pour nous, il faut revoir et représenter un bilan avec l'ensemble des contributions. Nous souhaitons donc le report de cette délibération. Si le report n'est pas accepté, je demanderai alors que le vote de cette délibération soit fait à bulletin secret. Merci.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur AJASSE. D'autres interventions ? Sur cette intervention, je voulais reprendre vos éléments. Ce que vous avez dit, des réponses existent, notamment sur les nuisances, qui ont été apportées. L'intérêt général, aujourd'hui, effectivement, sur le tourisme, c'est important. Les chiffres de 2023 ne sont pas encore consolidés, mais on a une augmentation de 4,5 % qui n'est pas due à juillet-août, parce qu'en juillet-août, on a eu plutôt une baisse de la fréquentation, surtout en août. Si on est à +4,5 % de nuitées, c'est-à-dire qu'on est au-dessus du 1,5 des nuitées, c'est bien parce qu'il y a des ailes de saison et qu'on est capable d'attirer du monde de Pâques à Toussaint. On espère même continuer ces ailes de saison.

Ensuite, le troisième point, j'ai reçu des mails sur le même sujet. Sur l'histoire du mot *défavorable*... déjà sur l'histoire du jeu concours, c'est pour ça qu'il n'y a pas tout qui est joint, cela a été fait sans aucune concertation avec l'Agglomération. C'est pour cette raison que cela a été enlevé. Tous les mails qui étaient positifs, enfin qui étaient favorables au projet et qui se référaient à ce jeu concours ont été retirés pour ne pas en tenir compte. 109 ont été enlevés, c'est dit dans la délibération. Et le fait que le mot *défavorable* ne soit pas présent, vous avez raison, je vous propose simplement de le rajouter. Je regardais tout à l'heure le document, il y a trois endroits. Il y a la page 45, tout en haut : « *Nous avons également noté des questionnements et inquiétudes* », cela pourrait devenir « *Nous avons également des avis défavorables avec des questionnements et des inquiétudes* ». À la page 47, 2<sup>e</sup> paragraphe : « *589 observations sont défavorables et portent sur les interrogations* », je vous propose de le rajouter également. Et, sur la forme administrative, page 50 : « *589 observations sont défavorables et portent sur des interrogations inhérentes* ». Vous avez raison, il aurait dû avoir écrit *sont défavorables* où ce n'est pas écrit. Donc je vous propose qu'on le mette sur la délibération telle qu'elle est.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sophie GUIGUE.

**Sophie GUIGUE** : On approuverait une délibération pour laquelle 589 personnes sont défavorables au projet ?

**Jean Christian REY** : 559 observations sont défavorables.

**Sophie GUIGUE** : Et 446 seraient favorables.

**Jean Christian REY** : On a enlevé les 109 qui faisaient référence au jeu. Mais vous avez raison, il faut le marquer tel que c'est. On n'a rien à cacher.

Je vous rappelle que ce n'est pas de dire si on est pour ou contre le projet. C'est le bilan de la concertation. Effectivement, elles sont défavorables, il faut l'écrire tel quel. Je vous propose de l'écrire tel que c'est, comme le demande Éric AJASSE. Il a tout à fait raison sur ce point.

**Sophie GUIGUE** : Ça interpelle quand même. Ce n'est pas une marge, 589 moins... Enfin bon, 500 et quelques, cela interpelle quand même.

**Jean Christian REY** : Oui, enfin, j'ai reçu à plusieurs reprises des gens qui sont opposés au projet. On en a discuté, ils m'ont apporté un certain nombre d'arguments. Le temps du vote sur le projet n'est pas celui-là. L'objet de la délibération est de dire ce que la concertation a donné. Une fois qu'il y aura tout cela, je ne vais pas refaire l'histoire, mais c'est la continuité de ce qui s'est passé entre fin d'année dernière début d'année, où il y a eu le bilan de la concertation. Du coup, il y a eu évolution du projet. On refait une concertation, mais on n'est toujours pas dans le moment où il faudra prendre la décision de valider un projet DPMEC. On est sur le temps de la concertation.

**Sophie GUIGUE** : On est en chemin.

**Jean Christian REY** : Oui, absolument. Donc, je vous propose d'écrire les choses telles qu'elles sont : *589 observations sont défavorables et portent sur des interrogations inhérentes*. On garde le même texte.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, d'autres questions ? Oui.

**Laurent NADAL** : Excusez-moi, M. Le président, j'ai juste une interpellation. À la page 12 sur la concertation, il est marqué « situation actuelle du domaine ». On voit que c'est actuellement un support d'activité agricole avec des parcelles de vignes, olives, lavande, luzerne. Ces activités ne suffisent plus à faire vivre le domaine, donc acte. Il dit qu'il veut *diversifier ses activités événementielles, et a été engagée la procédure ici présente à vocation de régulariser la situation*. Je vois qu'un premier mariage s'est tenu à partir de 2020 dans un endroit où normalement on fait des activités agricoles. C'est ça ?

**Jean Christian REY** : Oui.

**Laurent NADAL** : Ah bon.

**Jean Christian REY** : Je ne vais pas revenir sur les mêmes discussions qu'on a eues la dernière fois, mais oui, c'est ça.



**Laurent NADAL** : Comme j'ai dit aux représentants de Verfeuil, ce que je trouve dommage, c'est ce qu'on n'ait pas parlé de ça un petit peu plus franchement à la réunion des maires, parce que c'est là où on peut s'exprimer. Je pense que le président n'a jamais coupé le micro à personne et on peut débattre de choses, où des fois on demande des renseignements. Mais je suis surpris par cette phrase. Les gens ont commencé des événements dans des endroits où on doit faire ramasser des raisins, des olives, la lavande et de la luzerne.

**Jean Christian REY** : Laurent, en dehors de toute problématique sur ce sujet, il y a aujourd'hui énormément de domaines, de lieux agricoles qui font autre chose sur une petite partie de leur activité. Cela a été le cas cet été avec des festivals de musique, par exemple, qui se sont faits dans des caves et dans des endroits agricoles. Tant que la logique ne dépasse pas un pourcentage relativement réduit de l'activité, cela continue à être une activité agricole. Quand cela ne devient que des mariages ou quand c'est la vocation première, c'est là où il y a effectivement un certain nombre de difficultés. Mais qu'il y ait des événements autres qu'agricoles dans des activités agricoles aujourd'hui, c'est le cas dans plein d'endroits sur notre territoire. Tant que cela reste minoritaire, la vocation demeure agricole. Si cela ne reste pas minoritaire, cela ne correspond plus à la vocation du domaine. Mais, qu'il y ait des activités de mariage ou autres dans des domaines agricoles aujourd'hui, cela existe déjà. Ce n'est pas quelque chose qui est propre à quelque endroit que ce soit.

**Laurent NADAL** : Je parle pour ma commune, je ne veux pas que quelqu'un arrive, il fait ce qu'il veut sur le PLU, puis il vient voir l'Agglomération pour déclarer quelque chose d'utilité importante, ce que je comprends des fois. Mais, il y a un PLU et je voudrais qu'il soit respecté. Il faut respecter les ordres des choses. Quand on veut faire des choses, des demandes doivent être faites et point barre. C'est ce qui m'a dérangé un peu dans le document et je tenais à le dire.

**Jean Christian REY** : Je l'entends. Encore une fois, on ne se positionne pas pour ou contre le projet. On se positionne sur le bilan de la concertation qui a eu lieu avec la réalité des chiffres et des observations qui ont été faites. Oui, Sophie ?

**Sophie GUIGUE** : C'est quand même tiré par les cheveux, parce que maintenant, il faudrait modifier le mot « projet » par « régularisation », puisque les constructions étaient déjà là et qui s'y déroulaient des événements. Des événements avec des constructions qui n'étaient pas autorisées. Je rejoins Laurent, c'est une réflexion que je me suis faite aussi depuis plusieurs mois. Je me bats dans ma commune pour des constructions illégales. Ce sont des dossiers qui sont suffisamment lourds. Donc je m'interroge aussi sur l'activité qui s'est déroulée et qui nous est présentée cette année pour *a priori* régularisation, puisque c'est écrit noir sur blanc que des projets se sont déroulés sur place.

**Jean Christian REY** : Mais ce n'est pas une régularisation, encore une fois. Il ne faut pas imaginer qu'on soit je ne sais quoi, l'Agglomération. Il y a un projet qui nous intéresse parce qu'encore une fois, cela développe le tourisme. Après, les règles, vous évoquez le tribunal administratif etc., ce n'est pas de notre ressort aujourd'hui. Il y a un certain nombre de choses qui n'existent pas et qui sont en projet. Oui, effectivement, on peut tout à fait ne pas être d'accord avec le projet, ce n'est pas un souci. Encore une fois, ce n'est pas l'objet de cette délibération. L'objet de cette délibération, c'est la concertation, voilà ce qu'elle a donné, c'est factuel. On donne les informations et le projet

sera présenté à sa validation par l'assemblée. Et là, on pourra avoir tous les débats que vous voulez, sur pour ou contre, ou les votes qui seront nécessaires.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ? Je propose que nous passions au vote. Je vous redis, on indique bien que « *589 observations sont défavorables et portent sur les interrogations inhérentes au projet...* », je ne vous relis pas le texte, on rajoute *défavorables*.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? (Quand je dis votre nom, vous baissez le bras. Si vous avez une procuration, vous mettez deux). . E. AJASSE, S. GUIGUE, B. LOISON, MC. PIONNIER, A. PISSAS, C. BARRERE par procuration

Y a-t-il des abstentions ? N. LACOUSSE, R. CHAPUY, V. HERBE, C. BASCLE, J. CARMINATI, L. GAILLARD, G. MISSOUR, V. SEGAL, L. NADAL, J. BERTOLINI par procuration, C. LADET, M. ONDE, S. OUSTRIC, O. ESCLEYNE par procuration, P. PEYRIERE, JM. LAURENS, M. ROY-CROS, N. FORGEROU par procuration, V. RANDRIANASOLONANDRASANA, M. HOOGE

**20 abstentions.**

**6 oppositions.**

**48 votes pour.**

**La délibération est adoptée.**

Je vous remercie.

Les questions 21 et 22 sont reportées, en raison d'un bug dans les envois. Les annexes ne correspondaient pas aux envois.

Questions 23, Monsieur CAZORLA.

Question n°23

Rapporteur : Yves CAZORLA

**OBJET : Vente de deux terrains sur la Zone d'Activités Sarcin à Connaux**

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien commercialise la zone d'activités de Sarcin située sur la commune de Connaux.

Dans ce cadre, M. Beluze, gérant de la société JC automobiles qui a pour activité la vente et l'entretien d'accessoires de véhicules de loisirs, souhaite acquérir les parcelles AL 167 d'une contenance de 1 618 m<sup>2</sup>, au prix de 39 951,66 euros dont 5 973,66 euros de TVA sur marge au taux actuel de 20 %, soit un prix hors taxe de 33 978,00 euros et la parcelle AL 202 d'une contenance de 1 277 m<sup>2</sup> pour un montant de 28 477,10 euros dont 4 214,10 euros de TVA sur marge au taux actuel de 20 %, soit un prix hors taxe de 24 263 euros (soit 21 HT/m<sup>2</sup>).

La parcelle AL 202 présentant des contraintes techniques dues à la spécificité du terrain, il est proposé de baisser le prix à 19 € du m<sup>2</sup>.

Ainsi, l'ensemble des actes préparatoires ont été effectués : saisine de France Domaines, découpage cadastral.

De ce fait, l'acte authentique peut être signé.

Cette question a été présentée à la commission développement économique du 17 septembre 2024.

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à procéder à la vente.

**Yves CAZORLA :** La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien commercialise la zone d'activités de Sarcin située sur la commune de Connaux.

Dans ce cadre, M. Beluze, gérant de la société JC automobiles qui a pour activité la vente et l'entretien d'accessoires de véhicules de loisirs, souhaite acquérir les parcelles AL 167 d'une contenance de 1 618 m<sup>2</sup>, au prix de 39 951,66 euros dont 5 973,66 euros de TVA sur marge au taux actuel de 20 %, soit un prix hors taxe de 33 978,00 euros...

**Jean Christian REY :** Je vous propose de suspendre le conseil municipal. Vous coupez la vidéo, s'il vous plaît. Et on arrête le conseil municipal, le conseil communautaire (vieux réflexe, excusez-moi). Vous n'avez pas le droit de manifester. Je suis désolé, c'est la loi. Je vous propose d'arrêter, sinon je vais être obligé d'employer d'autres moyens et ce serait ballot qu'on en arrive là.

[...]

Avant de reprendre le conseil communautaire, je précise qu'il y a des règles qui sont valables pour tout le monde. Je ne vais pas lancer le débat. Vous pourrez vous exprimer. Ici, on n'a jamais coupé la parole à personne. On a toujours laisser les gens s'exprimer. C'est un conseil d'agglomération. Les élus, cela se respecte. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, il n'y a pas de souci. Ce qui est en tout cas certain, c'est que la manifestation et l'écrit ne sont pas autorisés. Je ferais comme s'il ne s'était rien passé, il n'y aura pas de suite à ce que vous venez de faire, mais ce n'est pas des choses à faire. Je reprends le cours du conseil communautaire. Excusez-moi de vous avoir coupé Monsieur CAZORLA. Allez-y, on reprend la séance du conseil communautaire. sur la vente des terrains d'activités à Sarcin.

**Yves CAZORLA :** Je reprends depuis le début ?

**Jean Christian REY** : Oui, ce sera plus simple.

**Yves CAZORLA** : [Lecture de la note synthétique]

Cette délibération a déjà été votée lors du conseil communautaire du 4 mars 2024. Nous représentons aujourd'hui cette délibération à la demande de l'acheteur qui souhaite faire baisser le montant de la vente de la parcelle AL202.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur Cazorla. Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante. Benoit TRICHOT, sur le complément de subvention à l'office de tourisme.

Question n°24

Rapporteur : Benoit TRICHOT

**OBJET : Avenant à la convention d'objectif de l'Office de Tourisme Provence Occitane - Complément de subvention**

1°) Note synthétique de présentation :

Lors de sa séance du 04 mars 2024, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'une convention d'objectifs entre l'Agglomération du Gard rhodanien et l'Office de Tourisme Provence Occitane.

Cette convention était appuyée sur le versement d'une subvention d'un montant total de 565 000 €.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2024, une subvention de fonctionnement ponctuelle d'un montant total de 22 360 euros a été à l'Office de Tourisme pour la mise en place d'actions spécifiques correspondant aux missions prévues dans la convention d'objectifs signée avec l'Agglomération.

Ladite subvention est attribuée pour la mise en place des actions suivantes :

- 10 580 euros consacrés à la mise en place d'une stratégie de Tourisme Durable.  
Cette opération vise à construire et à pérenniser une stratégie opérationnelle de tourisme durable dans un cadre précis et renforcé. Cette volonté s'inscrit dans la lignée de la politique intercommunale en matière de développement durable et correspond aux ambitions du projet de territoire.  
Cette démarche comprend un diagnostic permettant de faire l'inventaire des caractéristiques du territoire en matière de tourisme durable.
- Le montant de 11 800 euros attribué et consacré à la communication. Cette opération vise à renouveler l'image de marque de l'Office de Tourisme Provence Occitane. Cette volonté participe à la valorisation et l'attractivité du territoire, de son patrimoine, de ses espaces naturels, et de ses commerces.  
Cette démarche se consacre à renouveler la communication numérique et des éditions de l'Office de Tourisme par la conception d'un site web et de cartes touristiques.

Question présentée à la Commission Attractivité Économique de l'Agglomération du 17 septembre 2024.

**Benoit TRICHOT** : *[Lecture de la note synthétique]*

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur TRICHOT. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante.

Question n°25

Rapporteur : Bernard JULIER

**OBJET : modification du règlement intérieur des accueils de loisirs**

1°) Note synthétique de présentation :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté d'agglomération est l'organisateur des accueils de loisirs et centres ados du territoire. Un règlement avait été historiquement établi afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et d'accueillir les enfants et adolescents dans les meilleures conditions.

Le déploiement du portail familles ayant considérablement modifié les modalités d'inscriptions, il était nécessaire de les intégrer dans le document. De plus, le règlement intérieur n'ayant pas été mis à jour depuis 2013, une actualisation apparaît comme indispensable.

Le nouveau règlement intérieur sera disponible sur le portail familles, sur chaque site d'accueil et mis à disposition sur demande auprès du directeur ou de la directrice de l'établissement, sur demande par mail à l'adresse suivante : [jeunesse@gardrhodanien.fr](mailto:jeunesse@gardrhodanien.fr).

**Bernard JULIER** : *[Lecture de la note synthétique]*

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur JULIER. Y a-t-il des questions sur ce règlement ? On fait évoluer régulièrement. Il n'y en a pas.

Je précise que dans le cadre d'un appel à manifester au niveau national, on a quelques grévistes demain. On aurait peut-être deux ou trois crèches qu'on va être obligé de fermer pour la journée. Dans ces cas-là, on essaye de proposer aux parents une solution bis. Vous savez que la loi nous interdit de demander aux agents s'ils sont en grève. Certains nous le disent avant pour qu'on puisse anticiper, prévenir les parents et les diriger vers d'autres structures. Et certains se mettent en grève sans nous prévenir. Demain matin, on verra la réalité des choses puisque c'est une grève nationale, cela n'a rien à voir avec nous. Si vous avez des parents concernés, c'est possible qu'il y ait quelques désagréments. On essaiera de faire au mieux et de proposer des plans B dans les structures qui resteront ouvertes en redéployant le personnel qui ne sera pas gréviste. Mais pour l'instant, il y en a déjà deux ou trois qui seront fermés.

On a fait voter ? Non ? On passe au vote pour le règlement intérieur. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante. Christophe SERRE, sur l'approbation du contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Laudun L'Ardoise.

Question n°26

Rapporteur : Christophe SERRE

**OBJET : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Laudun-L'Ardoise**

1°) Note synthétique de présentation :

Il est rappelé les éléments suivants ;

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrats Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du territoire du Gard rhodanien, dont ils sont un sous-ensemble.

Le contrat de la commune de Laudun-L'Ardoise est conclu jusqu'au 31 décembre 2028. Il a pour objectif de conforter son statut de pôle de centralité économique et industrielle.

L'Agglomération du Gard rhodanien inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale et est co-signataire des contrats « Bourgs-Centres Occitanie ». La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien organise les comités techniques et de pilotage pour la mise en œuvre des contrats sur son périmètre.

L'Agglomération du Gard rhodanien soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg Centre Occitanie ». Elle facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

La commune de Laudun-L'Ardoise a candidaté pour bénéficier d'un Contrat Bourg Centre Occitanie.

Ce projet de contrat a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage le 18 septembre 2024.

**Christophe SERRE :** On propose d'acter le contrat Bourg Centre Occitanie pour la commune de Laudun l'Ardoise. C'est la deuxième génération, puisqu'il y a eu une première génération de contrats qui se sont terminés. Là, nous actons une deuxième génération de contrats Bourg Centre pour la période 2022-2028. Nous sommes à peu près 10 communes sur le territoire du Gard rhodanien à pouvoir bénéficier de ce contrat, encore faut-il que les communes en fassent acte. C'est une démarche volontaire. La communauté d'agglomération du Gard rhodanien est la porte d'entrée, mais c'est un label porté par la région Occitanie. Les contrats Bourg Centre doivent s'inscrire dans une cohérence avec le Contrat territorial Occitanie du territoire du Gard Rhodanien, dont il est un sous-ensemble. Le contrat de la commune de Laudun l'Ardoise sera conclu, si vous en êtes d'accord, jusqu'au 31 décembre 2028. Il a pour objectif de conforter son statut de pôle de centralité économique et industrielle. L'Agglomération, comme je vous l'ai dit, soutient l'élaboration des précandidatures et des candidatures du candidat au dispositif Bourg Centre Occitanie. Elle permet de faciliter les échanges avec les services de la Région et apporte bien sûr son expertise pour mener à bien les démarches communales. La commune de Laudun l'Ardoise

a candidaté pour bénéficier d'un contrat Bourg Centre Occitanie. Ce projet a été présenté et validé lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 18 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Merci Monsieur SERRE. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Christophe SERRE.



Question n°27

Rapporteur : Christophe SERRE

**OBJET : Approbation de l'avenant du Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Pont-Saint-Esprit**

1°) Note synthétique de présentation :

Il est rappelé les éléments suivants ;

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021, notamment avec la commune de Pont-Saint-Esprit. Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, la Région a adopté les principes d'une nouvelle politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le Pacte Vert Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Il a donc été proposé aux territoires et aux communes de prolonger leur engagement dans ce dispositif en présentant un avenant pour la période 2022-2028.

L'avenant de la commune de Pont-Saint-Esprit a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de première génération, approuvé le 27 juin 2019 en :

- Prolongeant sa durée de validité à échéance du 31 décembre 2028,
- Actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune afin de les faire coïncider avec le programme « Petites Villes de Demain », son Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et sa convention chapeau,
- En mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel pour la période 2024-2026 et en projetant la planification des actions à moyens et long terme sur la période 2026-2028.

Il a pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Pont Saint Esprit, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, en s'appuyant sur un projet de développement et de valorisation articulé autour de 5 axes principaux :

- Axe 1 : Habiter autrement le centre-ancien
  - o Améliorer le parc existant et lutter contre les phénomènes d'indignité et de vacances
  - o Insuffler une nouvelle dynamique en proposant une nouvelle offre diversifiée et abordable
- Axe 2 : Améliorer le cadre de vie
  - o Renforcer le maillage des espaces publics
  - o Clarifier les usages et le statut des espaces afin de renforcer la centralité urbaine
- Axe 3 : Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine
  - o Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques
  - o Renforcement des procédures et des protections patrimoniales
- Axe 4 : Accompagner et développer des mobilités alternatives
  - o Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développant une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable

- Axe 5 : Renforcer l'attractivité
  - o Conforter et optimiser les équipements publics
  - o Maintenir, développer et diversifier l'offre commerciale
  - o Valoriser le socle urbain commerçant

L'avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du territoire du Gard rhodanien, dont ils sont un sous-ensemble.

L'Agglomération du Gard rhodanien inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale et est co-signataire des contrats « Bourgs-Centres Occitanie ». La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien organise les comités techniques et de pilotage pour la mise en œuvre des contrats sur son périmètre.

L'Agglomération du Gard rhodanien soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg Centre Occitanie ». Elle facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Ce projet d'avenant a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage le 18 septembre 2024.

**Christophe SERRE** : On est toujours dans les contrats Bourg Centre Occitanie, cette fois-ci, pour la commune de Pont-Saint-Esprit. Mais il s'agit d'un avenant puisque la Commune de Pont-Saint-Esprit avait déjà bénéficié d'un contrat Bourg Centre pour la période 2017-2021, de mémoire. Il a été décidé avec la Région de procéder par avenant pour la période 2022-2028, c'est-à-dire la poursuite de ce premier contrat Bourg Centre.

La commune de Pont-Saint-Esprit a travaillé sur cinq axes principaux, à savoir : 1) habiter autrement le centre ancien, 2) améliorer le cadre de vie, 3) sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine, 4) accompagner et développer les mobilités alternatives, 5) renforcer l'attractivité.

Là aussi, nous avons eu un comité de pilotage qui s'est tenu le 18 septembre 2024 pour valider cet avenant dans le cadre du contrat Bourg Centre Occitanie.

**Jean Christian REY** : Merci, Monsieur SERRE. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

**La question est adoptée.**

Je vous remercie.

Question suivante.

Question n°28

Rapporteur : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

### **1) Note synthétique de présentation**

Pour tenir compte de l'évolution des effectifs de la Communauté d'agglomération, de la réussite aux concours, de changement de filières ou de la mutation d'agents, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2024, de la manière suivante :

#### **La réussite aux concours :**

1 poste à temps complet : cadre d'emploi des techniciens territoriaux

. Catégorie B

Grades : technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### **. Le changement de filière :**

. Création d'1 poste à temps complet : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (1 assistant d'enseignement artistique passe de la filière culturelle à la filière administrative)

. Catégorie B

. Grades : rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

Cette question a été présentée au Comité social territorial du 3 septembre 2024 et à la Commission des moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Brigitte VANDEMEULEBROUCKE** : [*Lecture de la note synthétique*]

**Jean Christian REY** : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

#### **La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante.

Question n° 29

Rapporteur : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**OBJET : Retrait de la délibération n°124/2024 instaurant « l'IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP.**

### **1) Note synthétique de présentation**

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette délibération a été complétée par la délibération du 24 juin 2024 instituant « l'IFSE Régie » dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

Pour rappel, cette part « IFSE Régie » est versée annuellement (année n+1) en complément de la part principale IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur. La création de cette part supplémentaire permet de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus pour chaque groupe de fonctions.

Plusieurs régisseurs pourront bénéficier de cette IFSE Régie : Transport, Régie centrale, Jeunesse, École de musique, déchetterie....

Par courrier en date du 30 juillet 2024, la préfecture a formulé des remarques concernant l'absence des montants de l'IFSE régie et des cadres d'emplois concernés par ce versement.

Aussi, afin de tenir compte des remarques de la préfecture il convient de retirer la délibération en date du 24 juin 2024 et d'adopter une nouvelle délibération tenant compte de ces remarques.

Cette question a été présentée au Comité social territorial du 3 septembre 2024 et à la commission des Moyens généraux du 23 septembre 2024.

**Jean Christian REY** : Ces deux questions suivantes concernent l'IFSE. La préfecture voulait être sûre qu'on ne dépasse pas les seuils maxi. Ils nous ont demandé des précisions sur les tableaux.

**Brigitte VANDEMEULEBROUCKE** : *[Lecture de la note synthétique]*

**Jean Christian REY** : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Donc on retire et on passe à la suivante.

Question n° 30

Rapporteur : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**OBJET : Instauration « l'IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP.**

### **1/Note synthétique de présentation**

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette délibération a été complétée par la délibération du 24 juin 2024 instituant « l'IFSE Régie » dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

Pour rappel, cette part « IFSE Régie » est versée annuellement (année n+1) en complément de la part principale IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur. La création de cette part supplémentaire permet de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus pour chaque groupe de fonctions.

Plusieurs régisseurs pourront bénéficier de cette IFSE Régie : Transport, Régie centrale, Jeunesse, École de musique, déchetterie....

Cette question a été présentée pour avis au Comité social territorial du 4 avril et du 3 septembre 2024, ainsi qu'à la Commission des moyens généraux du 17 juin et du 23 septembre 2024.

**Brigitte VANDEMEULEBROUCKE** : C'est un peu la redite de la précédente. [*Lecture de la note synthétique*]

**Jean Christian REY** : On la remplace avec les précisions que la préfecture nous demandait.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**La question est adoptée**

Je vous remercie.

Question suivante.

Question n°31

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Information sur les Décisions**

38	17/06/24	Marché de travaux pour la pose de coulisses dans le cadre de la construction d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Bagnols-sur-Cèze
39	27/06/24	Adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignements artistiques du Gard rhodanien.
40	27/06/24	Fixation de la participation des familles aux cours dispensés dans les établissements d'enseignements artistiques de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
41	27/06/24	Signature d'un marché public ayant pour objet Bilan des Emissions de Gaz à effet de Serre de l'Agglomération du Gard Rhodanien.
42	27/06/24	Engagement du projet d'étude pré-opérationnelle et de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'espace VTT du secteur « Entre Cèze et Ardèche », des sentiers d'interprétation de l'ensemble du territoire, à la création de 2 sentiers d'interprétation et à la qualification de 4 sites d'escalade, et sollicitation des subventions afférentes.
43	02/07/24	Marché de travaux pour prestations similaires dans le cadre de la construction d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Pont-Saint-Esprit
44	02/07/24	Suppression des régies de recettes des écoles de musique de l'agglomération du Gard rhodanien.
45	04/07/24	Adoption du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.
46	15/07/24	Signature d'un marché public ayant pour objet la conception d'une stratégie territoriale en matière de santé de proximité.
47	17/07/24	Signature d'une convention précaire d'occupation du domaine privé avec la clinique vétérinaire de la Porte d'Or
48	17/07/24	Création d'une régie de recettes famille
49	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société ALLO VIDANGE à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
50	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société

		ALPHA VIDANGE à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
51	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société ASSAINYS à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
52	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société LACDD à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
53	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société ORIAD à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
54	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société POURCHIER ET FILS à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
55	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société SAS ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
56	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société SAUR à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
57	19/07/24	Convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange, des matières de curage et des graisses avec la société SAS MAURIN à la station d'épuration de L'Euze sise Chemin du Vieux Chusclan 30200 BAGNOLS SUR CEZE.
58	23/07/24	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'association « Passe Muraille ».
59	25/07/24	Signature d'une convention de mise à disposition de logements à l'attention de l'association « Riposte ».
60	31/07/24	Convention d'occupation temporaire du domaine public Réseaux constitués d'amiante-ciment et hors d'usage situés sur le DPR Commune de Tresques

61	31/07/24	Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération du Gard RHODANIEN et la Commune de TAVEL pour les travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales de la RD N°4.
62	05/08/24	Avenant de prolongation du marché de prestation et d'étude intitulé « Surveillance automatique des pollens et service de prévention du risque d'allergie ».
63	05/08/24	Demande de financement animation 2024 du site Natura 2000 « FORET DE VALBONNE »
64	05/08/24	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.
65		<i>Annulée</i>
66	29/08/24	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour l'étude pré-opérationnelle relative à la conception de parcours de Trail sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.
67	29/08/24	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour la maîtrise d'œuvre relative à la conception de parcours de Trail sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.
68	12/09/24	Fixation de la participation des familles aux séjours organisés par les ALSH 3/12 ans de la Communauté d'agglomération pendant les vacances de Toussaint 2024.
69	12/09/24	Signature d'une convention co-organisateur des Distinctions des Entreprises Responsables & Engagées avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Gard.

**Jean Christian REY** : [Lecture des décisions]

(décision 38) Les travaux ont commencé la nuit à Bagnols-sur-Cèze depuis une semaine.

Je laisse Monsieur PETITJEAN dire les derniers marchés publics.



## Question n°32

Rapporteur : Elian PETITJEAN

**OBJET : Information sur les marchés publics**

Liste des marchés publics et avenants signés en application de la délégation générale accordée par la délibération 5.2024 et notifiés depuis le précédent conseil							
marchés							
objet	numéro	titulaire	code postal	notification	durée	montant forfaitaire ou maximum annuel € HT	montant pour durée totale
Solution télémedecine Lot n° 01 – modulaires de télémedecine	2024F03.1	HOPI MEDICA	67560	2/7/24	4 ans	600 000,00 €	600 000,00 €
Solution télémedecine Lot n° 02 – borne de télécommunication	2024F03.2	NUMERISAT	73370	2/7/24	4 ans	300 000,00 €	300 000,00 €
Prestations connexes pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Ville de Bagnols sur Cèze lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage Lot n°1 : Mission de levé topographique et de géo-détection	2024S17	BBASS	34160	18/6/24	1 an renouvelable 3 fois	45 000,00 €	180 000,00 €
Prestations connexes pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Ville de Bagnols sur Cèze lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage Lot n°2 : Mission d'étude géotechnique et diagnostic amiante et HAP des enrobés	2024S18	GINGER CEBTP	34830	18/6/24	1 an renouvelable 3 fois	35 000,00 €	140 000,00 €
Prestations connexes pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Ville de Bagnols sur Cèze lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage Lot n°3 : ITV et contrôles de réception	2024S19	SAUR (Agence de Nîmes)	30900	18/6/24	1 an renouvelable 3 fois	35 000,00 €	140 000,00 €
Fourniture de servides de téléphonie IP	2024S21	ITELIA	30290	24/6/24	1 an renouvelable 3 fois	65 000,00 €	110000
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une crèche de 40 places modulable à 50 sur la commune de Tavel	2024S22	PROFILS	13290	30/7/24	2,5 ans	89 200,00 €	89 200,00 €
Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Actualisation offre d'activités de pleine	2024S23	CARTOSUD	30730	22/7/24	3,5 ans	64 900,00 €	64 900,00 €
Fourniture, livraison et mise en service d'électroménager Lot n° 1 : Appareils ménagers	2024F24	G3 CONCEPTS	77508	12/8/24	1 an renouvelable 3 fois	24 000,00 €	96 000,00 €
Travaux d'extension du réseau EU du hameau de Bazine	2024T25	ROUMEAS TP	30290	12/8/24	5 mois	100 080,00 €	100 080,00 €
Travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension des réseaux humides – Secteur Suc	2024T26	CARMINATI-ROBERT TP-TP DAUMAS CHRISTIAN-BAZALGETTE-ROUMEAS	30330	14/8/25	1 an renouvelable 1 fois	5 500 000,00 €	5 500 000,00 €
Réalisation de vidéos promotionnelles et de reportages photos pour le Gard Rhodanien	2024S27	STUDIO FILMIZ	73000	22/7/24	2 mois	9 880,00 €	9 880,00 €
Fourniture et livraison de mobiliers pour enfant et pour adulte Lot n° 1, Mobiliers pour enfants	2024F29.1	WESCO	79140	4/9/24	1 an	24 000,00 €	24 000,00 €
Fourniture et livraison de mobiliers pour enfant et pour adulte Lot n° 2, Mobiliers pour adultes	2024F29.2	SAONOISE DE MOBILIERIS	70300	4/9/24	1 an	30 000,00 €	30 000,00 €
Prestation de broyage de déchets verts itinérant	2024S30	TERRAMAX	84100	4/9/24	3,5 ans	88 500,00 €	88 500,00 €
Travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux RD980 à St Génies de Comolas - Lot 1 : Réseaux	2024T31	CARMINATI Frères	30330	14/8/24	36 mois	1 585 840,40 €	1 585 840,40 €
avenants							
objet	numéro	titulaire	Objet avenant		montant avenant € HT	nouveau montant marché € HT	
Travaux centre ados Tavel - Lot 6 peinture	2023T15.6	MARTIN FRERES	Travaux supplémentaires		400,00 €	3 399,33 €	
Location d'un accès sur un logiciel distant de gestion des bacs et de la redevance incitative	202006	STYX	ajout prestation prolongation délai		15 440,00 €	65 000,00 €	
Travaux de construction de la step de PSE	2023T04	GRT OTV/RIVASI/FERELEC	Travaux supplémentaires Prolongation de délais		147 680,17 €	7 523 587,07 €	
Réservoir Sabran	2023T05	GRT RIVASI/SAUR/ROUMEAS	ajout prix unitaires nouveaux travaux supplémentaires		6 300,00 €	440 561,60 €	
Fourniture et déploiement d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme	202109	Atréal	prolongation délai		3 428,38 €	55 411,38 €	
Etude Naturaliste L'ardoire	2024S20	ENCIS	modification durée pahse 1		- €	13 531,56 €	
Travaux centre ados Tavel - Lot 3 menuiseries bois	2023T15.3	Silvano	Travaux supplémentaires		733,00 €	18 645,00 €	
Prestations connexes pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Ville de Bagnols sur Cèze lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage Lot n° 1 : Mission de levé topographique et de géo-détection	2024S17	BBASS	Modification date de début d'exécution pour la CAGR		- €	180 000,00 €	
Travaux réseaux humides secteur Nord	202208.1	GME TPR/Carminati	ajout prix unitaires nouveaux		- €	4 000 000,00 €	
Marché public de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – variante 2 : collecte en C2 des cartons à Pont Saint-Esprit	2018-09	Gpt Nicollin / Suez	ajout prestations complémentaires		200 000,00 €	18 630 057,76 €	
Réhabilitation réseaux EU et AEP centre village St Pons la calm	2023T06	Gpt Cise/carminati/provence vrd	Prolongation délai ajout prix unitaires nouveaux		- €	571 318,50 €	

**Elian PETITJEAN** : Quelques marchés qui ont été passés cet été, sont encore nombreux. Je ne vous les lis pas en totalité, je vous laisse le soin de le faire. A noter 9,1 M€ si on fait le total, 380000€ d'avenants. Des travaux à Saint-Geniès de Comolas pour 1,6M€. L'Agglomération est un gros pourvoyeur de travaux.

**Jean Christian REY** : Merci. On essaie de le faire le choix des entreprises locales, dans le respect de la loi.

Le conseil est fini. L'ordre du jour est épuisé. Je vous donne rendez-vous le 25 novembre à 18 heures pour le prochain conseil d'agglomération. Il sera notamment question de débat d'orientation budgétaire. Merci. Bonne soirée à toutes et tous.

\* \* \*